

**CLECT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20251120-20251126\_006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

**APPROBATION DU RAPPORT N°7**

**Préambule**

Pour rappel, selon les dispositions de l'article 1609 nonies du Code général des Impôts, la CLECT a vocation à être mise en place au sein des EPCI faisant application du régime fiscal de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Elle formalise sa mission par l'élaboration de rapports explicitant l'évaluation des charges et des ressources financières transférées. Ces rapports proposent des modifications s'appuyant uniquement sur les situations suivantes :

- Changement notable dans l'organisation scolaire (Suppression des Temps d'Activités périscolaires (TAP), fermeture de classe, évolution de plus ou moins 5% des coûts de mise à disposition refacturés entre communes et CdC)
- Prise de nouvelle compétence par la CdC
- Au terme de la 5<sup>ème</sup> année à compter du rapport n°1
- Ou à tout moment sur demande des élus et/ou des communes

Le dernier rapport adopté par la commission a été acté par le Conseil communautaire le 16 novembre 2023 et s'appuyait sur une mise à jour du coût des charges à caractère général et de personnel pour les communes de Ceton et Saint-Hilaire-sur-Erre ainsi que sur l'évolution du coût des mises à disposition refacturé entre les communes et la Communauté de Communes

**La CLECT propose dans ce rapport n°7 de s'attacher aux changements notables dans l'organisation scolaire avec :**

- **D'une part la décision des élus de supprimer l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 dans les dernières écoles qui étaient encore concernées par ce dispositif, à savoir les écoles André Barbet du Theil-sur-Huisne et Jean et Marcelle Etournay à Mâle et d'acter de manière définitive la suppression totale des charges et des recettes de chaque commune.**
  - **D'autre part, de mettre à jour le montant des mises à disposition refacturé entre les communes et la CDC sur l'exercice 2024.**
- 

**Article 1 : évolution des TAP**

Pour rappel, les communes ont vu les TAP cesser dans leurs écoles en juin 2019 (Rapport n°4) pour Saint-Germain-de-la-Coudre, et juin 2021 pour les communes de Ceton, Saint-Hilaire-sur-Erre et la Rouge, commune déléguée de Val-au-Perche. (Rapport n°5)

Les TAP toujours actifs dans les écoles du Theil-sur-Huisne et Mâle (communes déléguées de Val-au-Perche) ont pris fin le 30 juin 2025 par décision des élus du Comité de Fonctionnement des écoles

suite à la Loi de Finances 2025 fixant la fin des aides de l'état au titre des fonds de soutien au TAP à cette même date.

Comparatif du coût TAP entre le montant considéré dans le calcul des AC depuis 2022 pour les deux communes restant bénéficiaire du dispositif (Ecole du Theil-sur-Huisne et de Mâle) et 2024 / 2025

Communes	Montant des dépenses considéré dans les rapports n°2 à 5	Montant des dépenses considéré (Rapport n°6) suite à l'arrêt des TAP sur site de La Rouge)	2025 (Dépenses réelles du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin)
Val-au-Perche	19 913.34 €	15 859.20 €	8 595.80 €

A noter qu'en dépit de la diminution des charges liées à l'arrêt des TAP dans chaque école, la commission n'a jamais évoqué de revoir le montant des recettes parmi lesquelles figurent les fonds de soutien versés par l'état pour chaque site et dont le montant fixé dès le rapport n°2 est basé sur les aides perçues par les communes en 2016.

Pour rappel, ci-dessous les montant des aides indiquées dans le calcul des AC et leur évolution par site depuis les arrêts successifs entre 2019 et 2025. Pour 2025, le fonds attribué n'est pas encore notifié. Sans connaissance du montant, on proposera de reprendre le montant 2024, soit 4 466.67 €, correspondant au versement de l'acompte sur année scolaire 2024 -2025.

Communes	rapport n°2	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CETON	14 210,00 €	10 080,00 €	9 840,00 €	10 350,00 €	3 180,00 €	- €	- €	- €
SAINT GERMAIN	3 566,67 €	1 800,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
SAINT HILAIRE	5 220,00 €	2 300,00 €	2 350,00 €	2 016,67 €	750,00 €	- €	- €	- €
VAL AU PERCHE	22 213,34 €	19 800,00 €	15 200,00 €	14 466,67 €	13 858,33 €	13 491,67 €	13 166,66 €	4 466,67 €

Lors de la présentation des rapports n°4 et 6, la suppression des recettes relatives au fonds de soutien n'avait jamais été évoquée, contrairement à celle des charges demandées par les communes concernées par l'arrêt des TAP.

L'arrêt définitif des TAP pour toutes les communes permet donc d'acter dès 2025 la suppression des dépenses mais aussi celle des recettes dans le calcul des attributions de compensation.

Il est à noter l'impossibilité de revenir sur les rapports antérieurs pour cause d'illégalité (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

La révision du montant des attributions de compensation pour les communes de Saint-Hilaire-sur-Erre, Saint-Germain-de-la-Coudre et Ceton tiendra donc compte dans ce rapport n°7 de la suppression de cette recette. (Ceton : 14 210 €, Saint-Germain-de-la-Coudre : 3 566.67 €, Saint-Hilaire-Sur-Erre : 5 220 €).

Pour la commune de Val-au-Perche, qui a maintenu pour ses écoles de Mâle et Le Theil ses TAP jusqu'au 30 juin 21025, la charge liée à l'activité sera donc également réduite à 8 595.80 € pour 2025 et à 0.00 € pour 2026 ; la recette sera diminuée en 2025 du montant estimé à 4 466.67 € (22 213.34 € – 4 466.67 €) et sera totalement supprimée dès 2026.

Le montant d'attribution de compensation 2025 pour la commune de Val-au-Perche sera donc différent de celui 2026.

#### **Article 2 : évolution des coûts de mise à disposition**

Conformément à l'article 6 du dernier rapport n°6, selon l'évolution des montants référencés sur l'exercice 2022 entre la CDC et les communes, de plus ou moins 5 %, le montant des AC peut être révisé.

Suite aux états récapitulatifs fournis d'une part par les communes à la CDC pour l'intervention de leurs agents (services techniques, écoles) sur les exercices 2023, 2024, et d'autre part, par la CDC aux communes pour l'intervention de ses agents à la restauration scolaire sur les exercices 2023 et 2024, on constate l'évolution suivante des coûts par rapport au dernier rapport (chiffres 2022).

#### ***Evolution du coût des MAD entre la CDC et les communes entre rapport n°6 et chiffres 2024***

Communes	Coût MAD 2022 Rapport n°6	Coût MAD 2024	Evolution en % entre 2022/2024
Mise à disposition des agents des communes au service scolaire - refacturation des communes à la CDC			
Ceton	14 534,48 €	10 686,77 €	-26,47%
Saint-Germain-de-la-Coudre	21 362,16 €	17 277,09 €	-19,12%
Saint-Hilaire-sur-Erre	2 166,28 €	2 162,77 €	-0,16%
Val au Perche	40 787,51 €	33 702,24 €	-17,37%

En dehors de la commune de Saint-Hilaire-sur-Erre dont les coûts d'évolution n'ont pas dépassé les 5 %, les 3 autres communes doivent réajuster leur coût, ce qui fera varier le montant des attributions de compensation dans le rapport n°7.

Au fil des ans, dans le cadre des départs d'agents, qu'ils soient communaux ou intercommunaux, la CDC et les communes font en sorte de créer leurs propres contrats pour chaque nouvel agent recruté. Ainsi le nombre et le temps agent mis à disposition de chaque entité diminue petit à petit. En ce qui concerne les services techniques, le temps d'intervention d'une année sur l'autre est très aléatoire et peut donc varier.

#### **Article 3 : Réévaluation du coût des transferts de charges**

Au regard des articles 1 et 2 évoqués ci-dessus, le montant des charges de fonctionnement pour les 4 communes sont actualisés et font évoluer le coût des transferts de charges comme suit :

Ceton

Eléments rapport n°6		Rapport n°7
	Montant Calculé sur l'année civile 2022	Montant calculé sur année civile 2024
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>37 084,60 €</b>	<b>37 084,60 €</b>
<i>Montant 011 AC 2017</i>	<i>42 473,95 €</i>	<i>42 473,95 €</i>
<i>intérêt de la dette</i>	<i>3 624,60 €</i>	<i>3 624,60 €</i>
<i>Frais transport</i>	<i>1 764,75 €</i>	<i>1 764,75 €</i>
<b>Chapitre 012</b>	<b>137 138,97 €</b>	<b>133 291,26 €</b>
<i>coût agents transférés à 100%</i>	<i>107 390,03 €</i>	<i>107 390,03 €</i>
<i>Personnel communal pour école ≤ 50%</i>	<i>14 534,48 €</i>	<i>10 686,77 €</i>
<i>Cnas</i>	<i>1 025,00 €</i>	<i>1 025,00 €</i>
<i>assurance du personnel</i>	<i>3 768,45 €</i>	<i>3 768,45 €</i>
<i>Côut TAP</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Coût de structure pour CDC</i>	<i>10 421,01 €</i>	<i>10 421,01 €</i>
<b>Coût dépenses pour la CDC</b>	<b>174 223,57 €</b>	<b>170 375,86 €</b>
<b>recettes</b>	<b>27 303,80 €</b>	<b>13 093,80 €</b>
<b>Coût du transfert scolaire</b>	<b>146 919,77 €</b>	<b>157 282,06 €</b>
<b>Mise à disposition (titres respectifs)</b>		
<i>CDC doit à commune</i>	<i>14 534,48 €</i>	<i>10 686,77 €</i>
<b>Coût net du transfert scolaire pour commune</b>	<b>139 678,08 €</b>	<b>154 798,09 €</b>

Saint-Germain-de-la-Coudre

Eléments rapport n°6		Rapport n°7
	Montant calculé sur année civile 2022	Montant calculé sur année civile 2024
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>19 848,09 €</b>	<b>19 848,09 €</b>
<i>montant 011 AC 2017</i>	<i>36 545,49 €</i>	<i>36 545,49 €</i>
<i>intérêts de la dette</i>	<i>8 669,30 €</i>	<i>8 669,30 €</i>
<i>frais transport et sorties</i>	<i>4 736,51 €</i>	<i>4 736,51 €</i>
<i>Frais transport pris en charge par CdC</i>	<i>3 291,59 €</i>	<i>3 291,59 €</i>
<b>Chapitre 012</b>	<b>65 971,52 €</b>	<b>61 886,45 €</b>
<i>agents transférés à CdC à 100%</i>	<i>35 910,11 €</i>	<i>35 910,11 €</i>
<i>Personnel communal pour école ≤ 50%</i>	<i>21 362,16 €</i>	<i>17 277,09 €</i>
<i>Cnas</i>	<i>410,00 €</i>	<i>410,00 €</i>
<i>assurance du personnel</i>	<i>1 476,65 €</i>	<i>1 476,65 €</i>
<i>Côut TAP</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Coût de structure CDC</i>	<i>6 812,60 €</i>	<i>6 812,60 €</i>
<b>Coût dépenses pour la CDC</b>	<b>85 819,61 €</b>	<b>81 734,54 €</b>
<b>recettes</b>	<b>10 910,17 €</b>	<b>7 343,50 €</b>
<b>Coût du transfert scolaire</b>	<b>74 909,44 €</b>	<b>74 391,04 €</b>
<b>Mise à disposition</b>		
<i>CDC doit à commune</i>	<i>21 362,16 €</i>	<i>17 277,09 €</i>
<b>Coût net du transfert scolaire</b>	<b>53 547,28 €</b>	<b>57 113,95 €</b>

Saint Hilaire sur Erre

Eléments rapport n°6		Rapport n°7	
	Montant calculé sur année civile 2022	Montant calculé sur année civile 2024	
<b>Charges de fonctionnement (Chap. 011 et 66)</b>	<b>16 670,29 €</b>	<b>16 670,29 €</b>	
montant 011 AC 2017	19 676,73 €	19 676,73 €	
frais de transport	537,75 €	537,75 €	
Frais transport CdC à supprimer	2 468,69 €	2 468,69 €	
<b>Chapitre 012</b>	<b>61 873,20 €</b>	<b>61 873,20 €</b>	
agents transférés à CdC à 100%	53 620,36 €	53 620,36 €	
Personnel communal pour école ≤ 50%	2 198,05 €	2 198,05 €	
Cnas	615,00 €	615,00 €	
assurance du personnel	580,35 €	580,35 €	
Cout TAP	0,00 €	0,00 €	
frais de structure CDC	4 859,44 €	4 859,44 €	
<b>Coût dépenses pour la CDC</b>	<b>78 543,49 €</b>	<b>78 543,49 €</b>	
<b>recettes</b>	<b>22 969,00 €</b>	<b>17 749,00 €</b>	
<b>Coût du transfert scolaire</b>	<b>55 574,49 €</b>	<b>60 794,49 €</b>	
<b>Mise à disposition</b>			
<i>CDC doit à commune</i>	2 198,05 €	2 162,77 €	
<b>Coût net du transfert scolaire pour la commune</b>	<b>57 806,33 €</b>	<b>62 891,48 €</b>	

Val au Perche

Eléments Rapport n°6		Rapport n°7 pour Calcul AC 2025		Rapport n°7 pour Calcul AC 2026	
	Montant calculé sur année civile 2022	Montant calculé sur année civile 2024		Montant calculé sur année civile 2024	Montant calculé sur année civile 2024
	Le Theil/H	Mâle/La Rouge	Le Theil/H	Mâle/La Rouge	Le Theil/H
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>56 164,31 €</b>	<b>30 811,64 €</b>	<b>56 164,31 €</b>	<b>30 811,64 €</b>	<b>56 164,31 €</b>
<i>Montant 011 AC 2017</i>	59 116,74 €	38 207,83 €	59 116,74 €	38 207,83 €	59 116,74 €
régularisation article 6156	2 517,56 €	2 517,56 €	0,00 €	2 517,56 €	0,00 €
régularisation article 60631	2 517,24 €	2 517,24 €	0,00 €	2 517,24 €	0,00 €
frais transport et sorties	2 688,10 €	3 281,70 €	2 688,10 €	3 281,70 €	2 688,10 €
Frais transport CdC à supprimer	5 299,13 €	4 114,49 €	5 299,13 €	4 114,49 €	5 299,13 €
<b>Chapitre 012</b>	<b>229 005,31 €</b>	<b>118 059,50 €</b>	<b>213 171,03 €</b>	<b>119 545,11 €</b>	<b>204 575,23 €</b>
agents transférés à CdC à 100%	155 891,26 €	96 607,04 €	155 891,26 €	96 607,04 €	155 891,26 €
Personnel communal pour école ≤ 50%	33 880,42 €	6 907,09 €	25 309,54 €	8 392,70 €	25 309,54 €
Cnas	1 640,00 €	1 025,00 €	1 640,00 €	1 025,00 €	1 640,00 €
assurance du personnel	6 422,75 €	5 103,26 €	6 422,75 €	5 103,26 €	6 422,75 €
Cout TAP	15 859,20 €		8 595,80 €		0,00 €
frais de structure CDC	15 311,68 €	8 417,11 €	15 311,68 €	8 417,11 €	15 311,68 €
<b>Coût dépenses pour la CDC</b>	<b>285 169,62 €</b>	<b>148 871,14 €</b>	<b>269 335,34 €</b>	<b>150 356,75 €</b>	<b>260 739,54 €</b>
<b>recettes</b>	<b>24 752,44 €</b>	<b>19 931,00 €</b>	<b>26 936,77 €</b>		<b>22 470,10 €</b>
<b>Montant compensation / école</b>	<b>260 417,18 €</b>	<b>128 940,14 €</b>	<b>242 398,57 €</b>	<b>150 356,75 €</b>	<b>238 269,44 €</b>
<b>Coût du transfert scolaire</b>	<b>389 357,32 €</b>		<b>392 755,32 €</b>		<b>388 626,19 €</b>
<b>Mise à disposition</b>					
<i>CDC doit à commune</i>	33 880,42 €	6 907,07 €	25 309,54 €	8 392,70 €	25 309,54 €
<b>Coût net du transfert scolaire par commune</b>	<b>245 812,49 €</b>	<b>130 924,59 €</b>	<b>231 152,86 €</b>	<b>152 435,02 €</b>	<b>227 023,73 €</b>
<b>Cout net du transfert pour VAL AU PERCHE</b>	<b>376 737,08 €</b>		<b>383 587,88 €</b>		<b>379 458,75 €</b>

**Article 4 : évolution du coût du transfert scolaire entre rapport n°6 et rapport n°7**

Communes	Coût du transfert scolaire <u>Rapport n°6</u>	Montant des Attributions de compensation <u>Rapport n°6</u>	Coût du transfert scolaire <u>Rapport n°7</u> 2025	Montant des Attributions de compensation <u>Rapport n°7</u> 2025	Coût du transfert scolaire <u>Rapport n°7</u> 2026	Montant des Attributions de compensation <u>Rapport n°7</u> 2026
Ceton	<b>146 919.77 €</b>	-77 509.77 €	<b>157 282.06 €</b>	-87 872.06 €	<b>157 282.06 €</b>	-87 872.06 €
Saint-Germain-de-la-Coudre	<b>74 909.44 €</b>	-15 583.44 €	<b>74 391.04 €</b>	-15 065.04 €	<b>74 391.04 €</b>	-15 065.04 €
Saint-Hilaire-sur-Erre	<b>55 574.49 €</b>	-34 021.49 €	<b>60 794.49 €</b>	-39 241.49 €	<b>60 794.49 €</b>	-39 241.49 €
Val-au-Perche	<b>389 357.32 €</b>	350 430.18	<b>392 755.32 €</b>	347 032.18 €	<b>388 626.19</b>	351 161.31 €

**Article 5 : Montant des Attributions de compensation pour 2025 et 2026**

2025	FISCALITE PROFESSIONNELLE	CPS Compensation part salaires	Ecole	Gymnase	Médiathèque	Skate-Park	TOTAL 2025
Appenai /Bellême	6 410,00 €	3 886,00 €					10 296,00 €
Bellême	112 936,00 €	137 572,00 €			38 150,00 €	610,00 €	211 748,00 €
Bellou le Trichard	517,00 €	255,00 €	5 217,46 €				-4 445,46 €
Ceton	47 515,00 €	21 895,00 €	157 282,06 €				-87 872,06 €
La Chapelle Souëf	1 323,00 €	314,00 €					1 637,00 €
Chemilli	1 288,00 €	2 151,00 €					3 439,00 €
Dame Marie	1 497,00 €	554,00 €					2 051,00 €
Belforêt en Perche	37 593 €	14 755,00 €					52 348,00 €
Igé	7 042,00 €	12 059,00 €					19 101,00 €
Pouvrain	4 334,00 €	0,00 €					4 334,00 €
St Fulgent des Ormes	1 577,00 €	605,00 €					2 182,00 €
St Germain de la coudre	47 290,00 €	12 036,00 €	74 391,04 €				-15 065,04 €
St Hilaire sur Erre	10 923,00 €	10 630,00 €	60 794,49 €				-39 241,49 €
St Martin du Vieux Bellême	45 006,00 €	494,00 €					45 500,00 €
Val au Perche	736 309,00 €	15 418,00 €	392 755,32 €	11 939,50 €			347 032,18 €
Vaunoise	429,00 €	17,00 €					446,00 €
	<b>1 061 989,00 €</b>	<b>232 641,00 €</b>	<b>688 346,09 €</b>	<b>11 939,50 €</b>	<b>38 150,00 €</b>	<b>610,00 €</b>	<b>553 490,13 €</b>

Les modifications ne concernent que les communes de Ceton, Saint-Hilaire-sur-Erre, Saint-Germain-de-la-Coudre.

En 2026, seule la commune de Val-au-Perche voit son montant modifié.

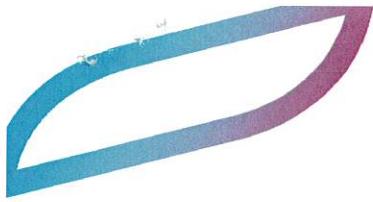
**2026**

	<b>FISCALITE PROFESSIONNELLE</b>	<b>CPS <i>Compensation part salaires</i></b>	<b>Ecole</b>	<b>Gymnase</b>	<b>Médiathèque</b>	<b>Skate-Park</b>	<b>TOTAL 2026</b>
Appenai /Bellême	6 410,00 €	3 886,00 €					10 296,00 €
Bellême	112 936,00 €	137 572,00 €			38 150,00 €	610,00 €	211 748,00 €
Bellou le Trichard	517,00 €	255,00 €	5 217,46 €				-4 445,46 €
Ceton	47 515,00 €	21 895,00 €	157 282,06 €				-87 872,06 €
La Chapelle Souëf	1 323,00 €	314,00 €					1 637,00 €
Chemilli	1 288,00 €	2 151,00 €					3 439,00 €
Dame Marie	1 497,00 €	554,00 €					2 051,00 €
Belforêt en Perche	37 593 €	14 755,00 €					52 348,00 €
Igé	7 042,00 €	12 059,00 €					19 101,00 €
Pouvrai	4 334,00 €	0,00 €					4 334,00 €
St Fulgent des Ormes	1 577,00 €	605,00 €					2 182,00 €
St Germain de la coudre	47 290,00 €	12 036,00 €	74 391,04 €				-15 065,04 €
St Hilaire sur Erre	10 923,00 €	10 630,00 €	60 794,49 €				-39 241,49 €
St Martin du Vieux Bellême	45 006,00 €	494,00 €					45 500,00 €
Val au Perche	736 309,00 €	15 418,00 €	388 626,19 €	11 939,50 €			351 161,31 €
Vaunoise	429,00 €	17,00 €					446,00 €
	<b>1 061 989,00 €</b>	<b>232 641,00 €</b>	<b>686 275,29 €</b>	<b>11 939,50 €</b>	<b>38 150,00 €</b>	<b>610,00 €</b>	<b>557 619,26 €</b>

**Article 6 :**

La modification du tableau des AC ne pourra intervenir que dans les cas suivants :

- Changement notable dans l'organisation scolaire (fermeture de classe, évolution de plus ou moins 5 % du coût des mises à disposition refacturée entre la CDC et les communes)
- Prise de nouvelles compétences de la CDC
- Ou à tout autre moment sur demandes des élus et/ou des communes.



## CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LES TRAVAUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20251120-20251126\_010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025



- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC**
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC**
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE**
- GEOREFERENCEMENT DU RESEAU EP**

### 1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de transfert de compétence signée le 20/10/2021.

### 2 - OBJET DES TRAVAUX :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC**
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC**
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE**
- GEOREFERENCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC**

Commune : Val-au-Perche

Intitulé : renouvellement de luminaire supérieur à 150W - Groupe 1 - Mâle

Maître d'ouvrage : Val-au-Perche, nommé ci-après "la collectivité"

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne, nommé ci-après "Te61"





### 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

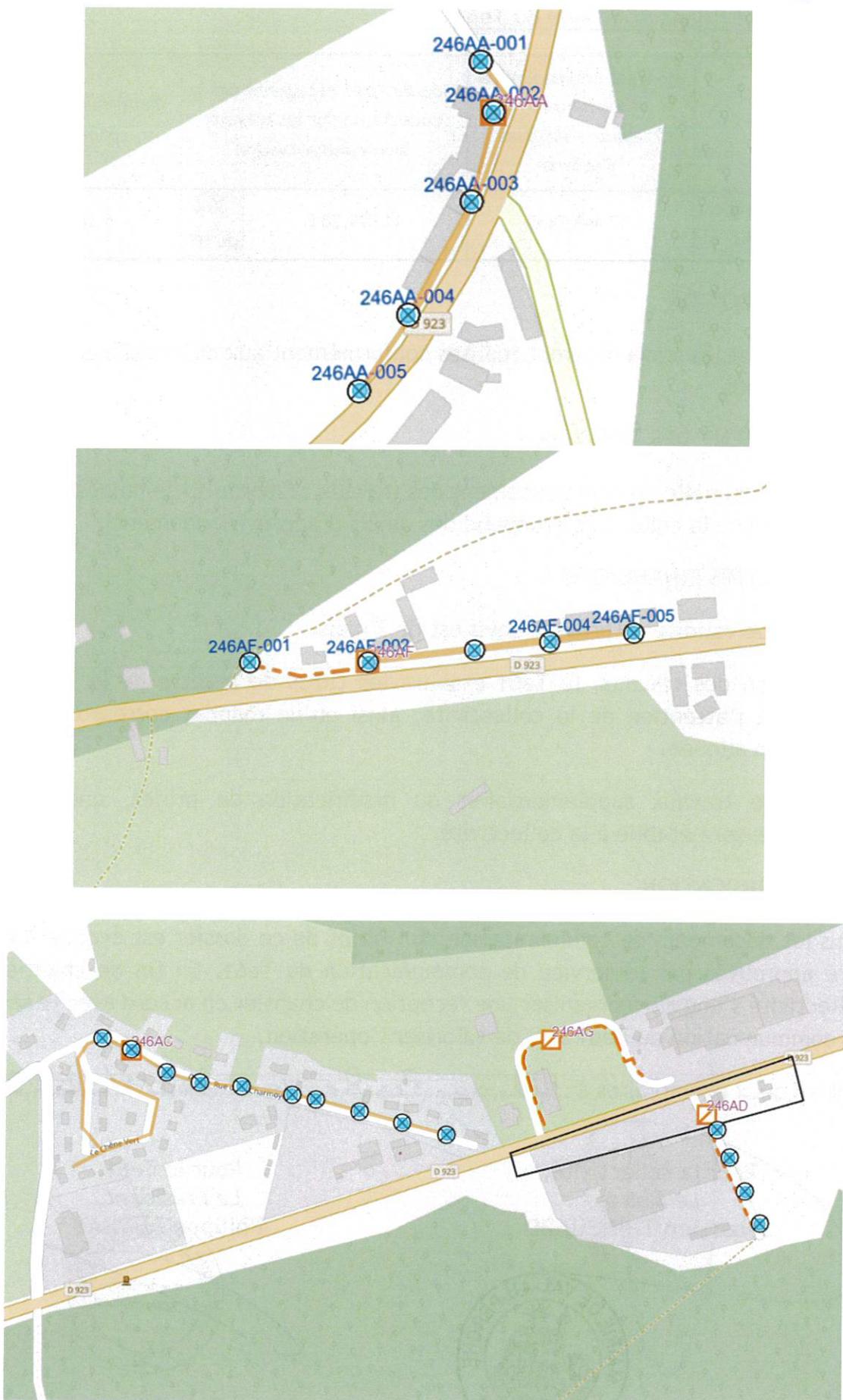
Les travaux comportent :

Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>Fourniture et pose matériel hors sol</b>			<b>13 849,00 €</b>
Mise en chantier (u)	1	385,00 €	385,00 €
Fourniture et pose d'un luminaire de Type LUMADA LED en remplacement de luminaire routier, installation en top de mât ou sur la crosse existante			
RAL à définir	24	561,00 €	13 464,00 €
Montant des travaux HT			13 849,00 €
Montant des travaux avec actualisation estimé HT (0%)			13 849,00 €
T.V.A.			2 769,80 €
Montant des travaux TTC			<b>16 618,80 €</b>
Maîtrise d'œuvre (6% des travaux) - non assujettie à la TVA			830,94 €
Montant de la prestation y compris la maîtrise d'œuvre TTC			<b>17 449,74 €</b>

### Matériel proposé selon ce devis :

Luminaire Lumada







## Récapitulatif financier et aide du Te61

	Montant prévisionnel à budgeter Travaux + Maitrise d'œuvre	Aide du Te61 récupérée par la collectivité sur les travaux (hors maitrise d'œuvre)	Total reste à charge collectivité
Eclairage Public (avec TVA)	17 449,74 €	11 079,20 €	80% du HT 6 370,54 €

### 4 - CONTRIBUTION :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux descriptifs acceptés par la collectivité.

### 5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Environ 14 semaines à compter de l'accord de la collectivité (dépend des délais d'approvisionnement).

### 6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

La durée de validité du présent devis est de 2 mois.

A réception des travaux, le Te61 établira les titres de recette de la totalité du chantier à l'attention de la collectivité, ainsi qu'un mandat correspondant à la subvention allouée.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, une nouvelle convention sera établie à la collectivité.

### 7 - COMMUNICATION :

Tous les documents de communication où l'objet de ce dossier est évoqué doivent être approuvés par le service de communication du Te61. En fin de chantier, la collectivité s'engage à organiser une réception de chantier en accord avec le service de communication du Te61 afin de valoriser l'opération.

Fait en deux exemplaires à ...Val...au...Perche..., le .....26.08.2025..

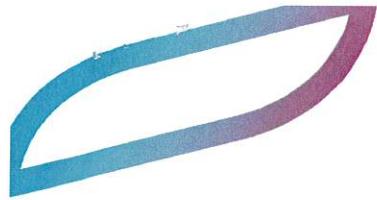
Pour la collectivité,  
Le Maire,  
Sébastien THIROUARD



Réalisation 2026

Pour le Te61,  
Le Président,  
Philippe AUVRAY





## CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LES TRAVAUX

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT DU RESEAU EP

### 1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de transfert de compétence signée le 20/10/2021.

### 2 - OBJET DES TRAVAUX :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Commune : Val-au-Perche

Intitulé : renouvellement de luminaire supérieur à 150W - Groupe 9 - Le Theil  
Armoires 484AN, 484AO et 484AP

Maître d'ouvrage : Val-au-Perche, nommé ci-après "la collectivité"

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne, nommé ci-après "Te61"





### 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

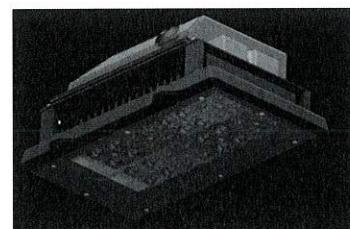
Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>Fourniture et pose matériel hors sol</b>			<b>12 776,50 €</b>
Mise en chantier (u)	1	385,00 €	385,00 €
Fourniture et mise en place d'une platine led dans un luminaire existant, y compris dépose de l'ancienne platine et de l'ancien appareillage	22	486,75 €	10 708,50 €
Fourniture et pose d'un luminaire de Type LUMADA LED en remplacement de luminaire routier, installation en top de mât ou sur la crosse existante			
RAL à définir	3	561,00 €	1 683,00 €
<b>Montant des travaux HT</b>			<b>12 776,50 €</b>
<b>T.V.A.</b>			<b>2 555,30 €</b>
<b>Montant des travaux TTC</b>			<b>15 331,80 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre (6% des travaux) - non assujettie à la TVA</b>			<b>766,59 €</b>
<b>Montant de la prestation y compris la maîtrise d'œuvre TTC</b>			<b>16 098,39 €</b>

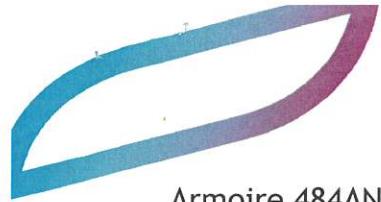
Matériel proposé selon ce devis :

luminaire

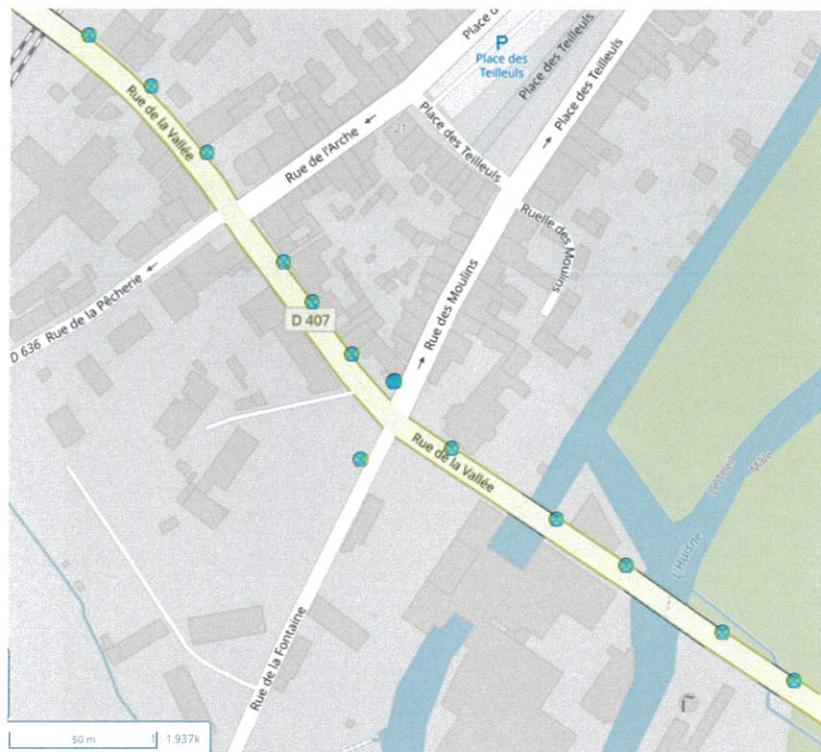


Kit Retrofit





Armoire 484AN : 13 kits retrofits et 1 luminaire Lumada



Armoire 484AO : 8 kits retrofits





Armoire 484AP : 1 kit retrofit et 2 luminaires Lumada





## Récapitulatif financier et aide du Te61

	Montant prévisionnel à budgeter Travaux + Maitrise d'œuvre	Aide du Te61 récupérée par la collectivité sur les travaux (hors maîtrise d'œuvre)	Total reste à charge collectivité
Eclairage Public (avec TVA)	16 098,39 €	10 221,20 € 80% du HT	5 877,19 €

### 4 - CONTRIBUTION :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux descriptifs acceptés par la collectivité.

### 5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Environ 14 semaines à compter de l'accord de la collectivité (dépend des délais d'approvisionnement).

### 6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

La durée de validité du présent devis est de 2 mois.

A réception des travaux, le Te61 établira les titres de recette de la totalité du chantier à l'attention de la collectivité, ainsi qu'un mandat correspondant à la subvention allouée.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, une nouvelle convention sera établie à la collectivité.

### 7 - COMMUNICATION :

Tous les documents de communication où l'objet de ce dossier est évoqué doivent être approuvés par le service de communication du Te61. En fin de chantier, la collectivité s'engage à organiser une réception de chantier en accord avec le service de communication du Te61 afin de valoriser l'opération.

Fait en deux exemplaires à Val-au-Perche, le 26/01/2025.

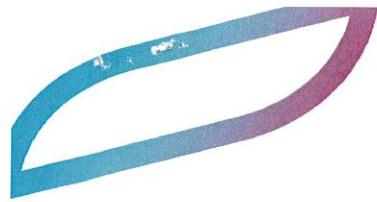
Pour la collectivité,  
Le Maire,  
Sébastien THIROUARD



Pour le Te61,  
Le Président,  
Philippe AUVRAY



Réalisation 2026



## CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LES TRAVAUX

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT DU RESEAU EP

### 1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de transfert de compétence signée le 20/10/2021.

### 2 - OBJET DES TRAVAUX :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Commune : Val-au-Perche

Intitulé : renouvellement de luminaire supérieur à 150W - Groupe 3 - La Rouge  
Quartier de la Gare

Maître d'ouvrage : Val-au-Perche, nommé ci-après "la collectivité"

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne, nommé ci-après "Te61"





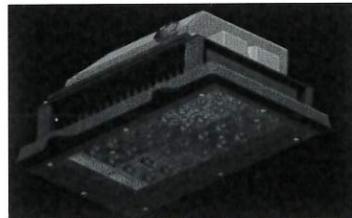
### 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>Fourniture et pose matériel hors sol</b>			<b>10 606,75 €</b>
Mise en chantier (u)	1	385,00 €	385,00 €
Fourniture et mise en place d'une platine led dans un luminaire existant, y compris dépose de l'ancienne platine et de l'ancien appareillage	21	486,75 €	10 221,75 €
Montant des travaux HT			10 606,75 €
T.V.A.			2 121,35 €
Montant des travaux TTC			12 728,10 €
<b>Maîtrise d'œuvre (6% des travaux) - non assujettie à la TVA</b>			<b>636,41 €</b>
<b>Montant de la prestation y compris la maîtrise d'œuvre TTC</b>			<b>13 364,51 €</b>

Matériel proposé selon ce devis :

Kit retrofit





## Récapitulatif financier et aide du Te61

	Montant prévisionnel à budgeter Travaux + Maitrise d'œuvre	Aide du Te61 récupérée par la collectivité sur les travaux (hors maîtrise d'œuvre)	Total reste à charge collectivité
Eclairage Public (avec TVA)	13 364,51 €	8 485,40 € 80% du HT	4 879,11 €

### 4 - CONTRIBUTION :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux descriptifs acceptés par la collectivité.

### 5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Environ 14 semaines à compter de l'accord de la collectivité (dépend des délais d'approvisionnement).

### 6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

La durée de validité du présent devis est de 2 mois.

A réception des travaux, le Te61 établira les titres de recette de la totalité du chantier à l'attention de la collectivité, ainsi qu'un mandat correspondant à la subvention allouée.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, une nouvelle convention sera établie à la collectivité.

### 7 - COMMUNICATION :

Tous les documents de communication où l'objet de ce dossier est évoqué doivent être approuvés par le service de communication du Te61. En fin de chantier, la collectivité s'engage à organiser une réception de chantier en accord avec le service de communication du Te61 afin de valoriser l'opération.

Fait en deux exemplaires à Neuville-  
au-Perche, le 26/01/2025.

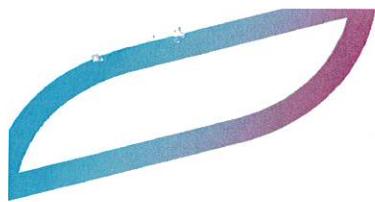
Pour la collectivité,  
Le Maire,  
Sébastien THIROUARD



Pour le Te61,  
Le Président,  
Philippe AUVRAY



Réalisation 2026 06/08/2025 - IFVW-24-08-5893



## CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LES TRAVAUX

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT DU RESEAU EP

### 1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de transfert de compétence signée le 20/10/2021.

### 2 - OBJET DES TRAVAUX :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Commune : Val-au-Perche

Intitulé : renouvellement de luminaire supérieur à 150W - Groupe 4 - Saint-Agnan-sur-Erre

Maître d'ouvrage : Val-au-Perche, nommé ci-après "la collectivité"

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne, nommé ci-après "Te61"





### 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

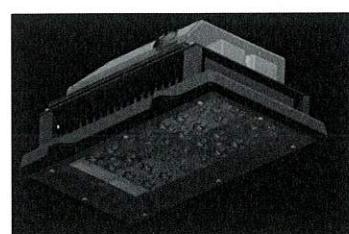
Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>Fourniture et pose matériel hors sol</b>			<b>11 877,25 €</b>
Mise en chantier (u)	1	385,00 €	385,00 €
Fourniture et mise en place d'une platine led dans un luminaire existant, y compris dépose de l'ancienne platine et de l'ancien appareillage	19	486,75 €	9 248,25 €
Fourniture et pose d'un luminaire de Type LUMADA LED en remplacement de luminaire routier, installation en top de mât ou sur la crosse existante			
RAL à définir	4	561,00 €	2 244,00 €
<b>Montant des travaux HT</b>			<b>11 877,25 €</b>
<b>T.V.A.</b>			<b>2 375,45 €</b>
<b>Montant des travaux TTC</b>			<b>14 252,70 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre (6% des travaux) - non assujettie à la TVA</b>			<b>712,64 €</b>
<b>Montant de la prestation y compris la maîtrise d'œuvre TTC</b>			<b>14 965,34 €</b>

Matériel proposé selon ce devis :

luminaire



Kit Retrofit





Luminaires routiers remplacés par  
un luminaire Lumada

## Récapitulatif financier et aide du Te61

	Montant prévisionnel à budgeter Travaux + Maitrise d'œuvre	Aide du Te61 récupérée par la collectivité sur les travaux (hors maitrise d'œuvre)	Total reste à charge collectivité
Eclairage Public (avec TVA)	14 965,34 €	9 501,80 € 80% du HT	5 463,54 €

### 4 - CONTRIBUTION :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux descriptifs acceptés par la collectivité.

### 5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Environ 14 semaines à compter de l'accord de la collectivité (dépend des délais d'approvisionnement).

### 6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

La durée de validité du présent devis est de 2 mois.

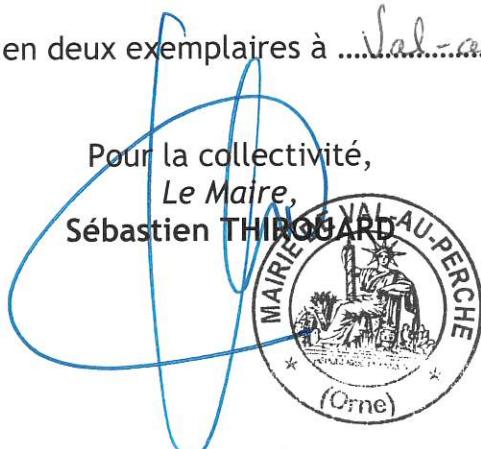
A réception des travaux, le Te61 établira les titres de recette de la totalité du chantier à l'attention de la collectivité, ainsi qu'un mandat correspondant à la subvention allouée.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, une nouvelle convention sera établie à la collectivité.

### 7 - COMMUNICATION :

Tous les documents de communication où l'objet de ce dossier est évoqué doivent être approuvés par le service de communication du Te61. En fin de chantier, la collectivité s'engage à organiser une réception de chantier en accord avec le service de communication du Te61 afin de valoriser l'opération.

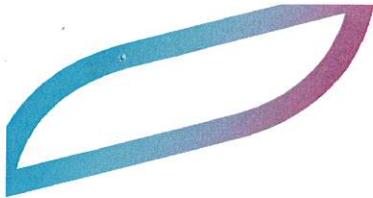
Fait en deux exemplaires à Sal-lau-Perche, le 26/08/2025.



Realisation 2026

Pour le Te61,  
Le Président,  
Philippe AUVRAY





## CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LES TRAVAUX

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT DU RESEAU EP

### 1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de transfert de compétence signée le 20/10/2021.

### 2 - OBJET DES TRAVAUX :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Commune : Val-au-Perche

Intitulé : renouvellement de luminaire supérieur à 150W - Groupe 5 - Le Theil  
Armoires 484AD et 484AG

Maître d'ouvrage : Val-au-Perche, nommé ci-après "la collectivité"

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne, nommé ci-après "Te61"





### 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>Fourniture et pose matériel hors sol</b>			<b>7 117,00 €</b>
Mise en chantier (u)	1	385,00 €	385,00 €
Fourniture et pose d'un luminaire de Type LUMADA LED en remplacement de luminaire routier, installation en top de mât ou sur la crosse existante			
RAL à définir	12	561,00 €	6 732,00 €
Montant des travaux HT			<b>7 117,00 €</b>
Montant des travaux avec actualisation estimé HT (0%)			<b>7 117,00 €</b>
T.V.A.			<b>1 423,40 €</b>
Montant des travaux TTC			<b>8 540,40 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre (6% des travaux) - non assujettie à la TVA</b>			<b>427,02 €</b>
<b>Montant de la prestation y compris la maîtrise d'œuvre TTC</b>			<b>8 967,42 €</b>

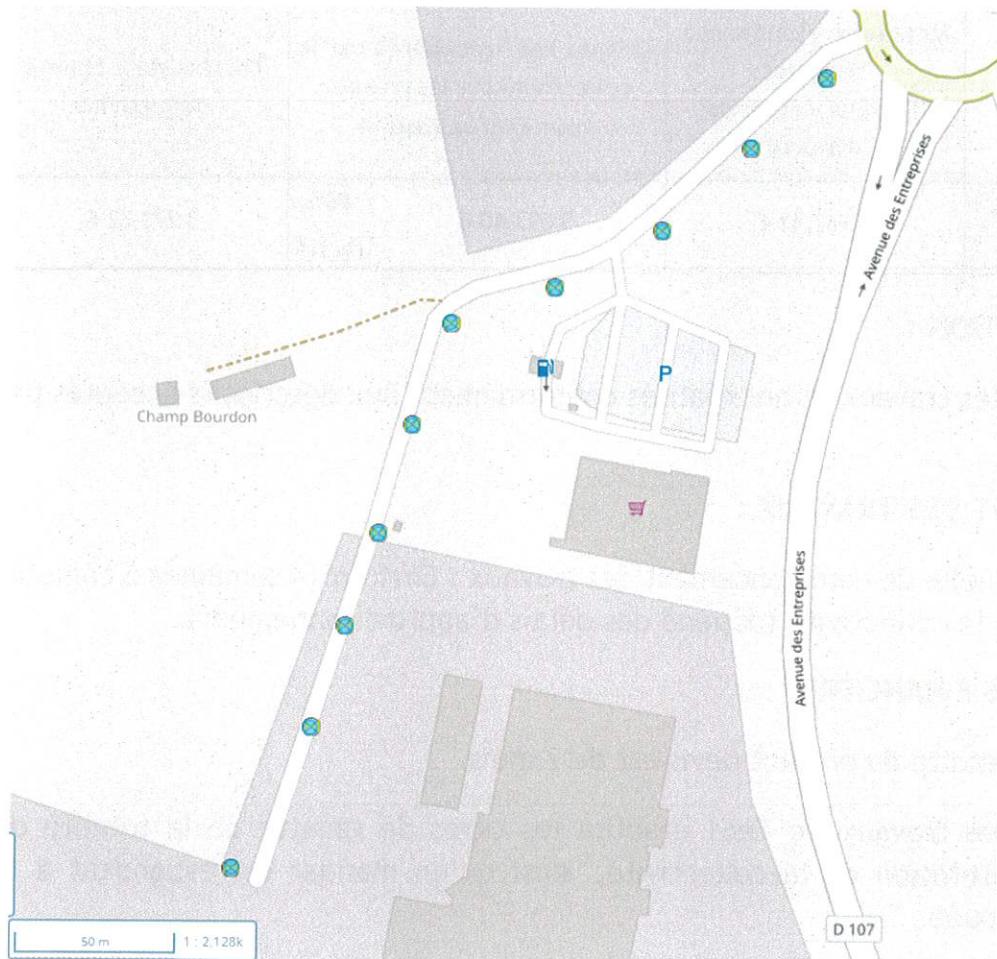
Matériel proposé selon ce devis :

luminaire

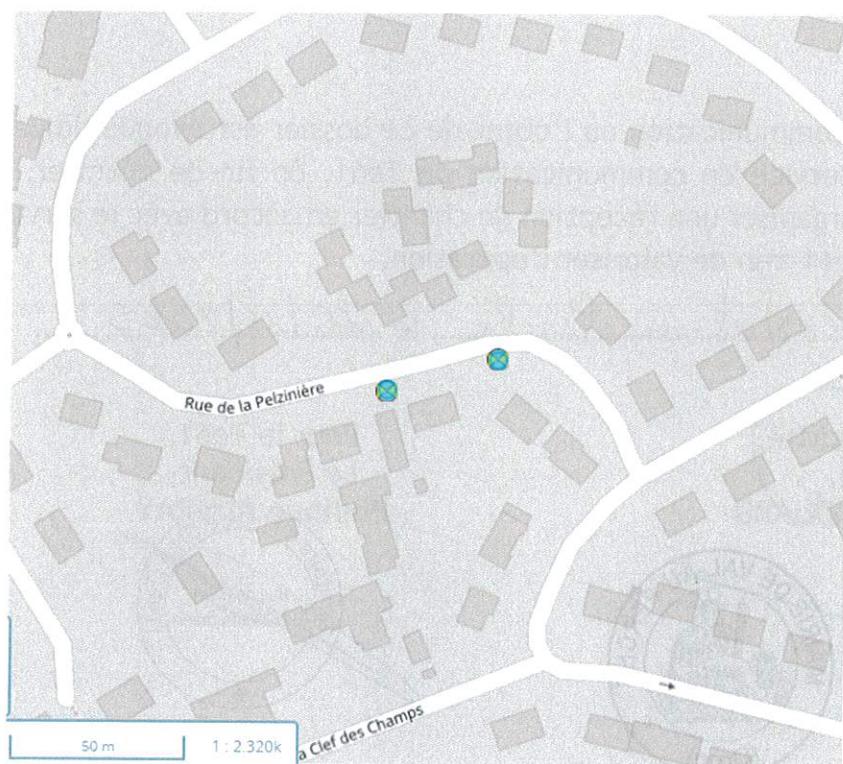




Armoire 484AG :



Armoire 484AD :





## Récapitulatif financier et aide du Te61

	Montant prévisionnel à budgeter Travaux + Maitrise d'œuvre	Aide du Te61 récupérée par la collectivité sur les travaux (hors maitrise d'œuvre)	Total reste à charge collectivité
Eclairage Public (avec TVA)	8 967,42 €	5 693,60 €	80% du HT 3 273,82 €

### 4 - CONTRIBUTION :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux descriptifs acceptés par la collectivité.

### 5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Environ 14 semaines à compter de l'accord de la collectivité (dépend des délais d'approvisionnement).

### 6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

La durée de validité du présent devis est de 2 mois.

A réception des travaux, le Te61 établira les titres de recette de la totalité du chantier à l'attention de la collectivité, ainsi qu'un mandat correspondant à la subvention allouée.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, une nouvelle convention sera établie à la collectivité.

### 7 - COMMUNICATION :

Tous les documents de communication où l'objet de ce dossier est évoqué doivent être approuvés par le service de communication du Te61. En fin de chantier, la collectivité s'engage à organiser une réception de chantier en accord avec le service de communication du Te61 afin de valoriser l'opération.

Fait en deux exemplaires à Val-au-Perche, le 26 Juillet 2025.

Pour la collectivité,  
Le Maire,  
Sébastien THIROUARD

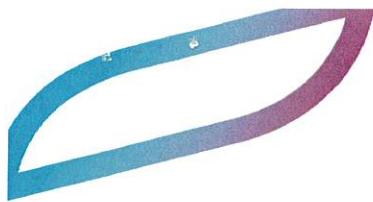


Pour le Te61,  
Le Président,  
Philippe AUVRAY



Réalisation 2026

06/08/2025 - IFV/W-24-08-5895



## CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LES TRAVAUX

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT DU RESEAU EP

### 1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de transfert de compétence signée le 20/10/2021.

### 2 - OBJET DES TRAVAUX :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Commune : Val-au-Perche

Intitulé : renouvellement de luminaire supérieur à 150W - Groupe 6 - Le Theil  
Armoires 484AH et 484AR - L'Hermitière armoire 204AA

Maître d'ouvrage : Val-au-Perche, nommé ci-après "la collectivité"

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne, nommé ci-après "Te61"





### 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

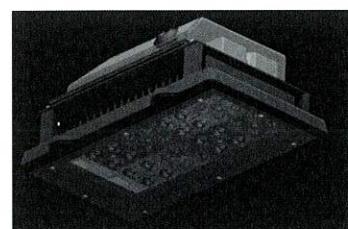
Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>Fourniture et pose matériel hors sol</b>			<b>19 384,75 €</b>
Mise en chantier (u)	1	385,00 €	385,00 €
Fourniture et mise en place d'une platine led dans un luminaire existant, y compris dépose de l'ancienne platine et de l'ancien appareillage	1	486,75 €	486,75 €
Fourniture et pose d'un luminaire de Type LUMADA LED en remplacement de luminaire routier, installation en top de mât ou sur la crosse existante			
RAL à définir	33	561,00 €	18 513,00 €
<b>Montant des travaux HT</b>			<b>19 384,75 €</b>
<b>T.V.A.</b>			<b>3 876,95 €</b>
<b>Montant des travaux TTC</b>			<b>23 261,70 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre (6% des travaux) - non assujettie à la TVA</b>			<b>1 163,09 €</b>
<b>Montant de la prestation y compris la maîtrise d'œuvre TTC</b>			<b>24 424,79 €</b>

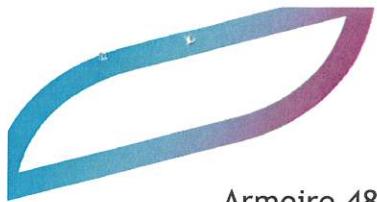
Matériel proposé selon ce devis :

luminaire



Kit Retrofit

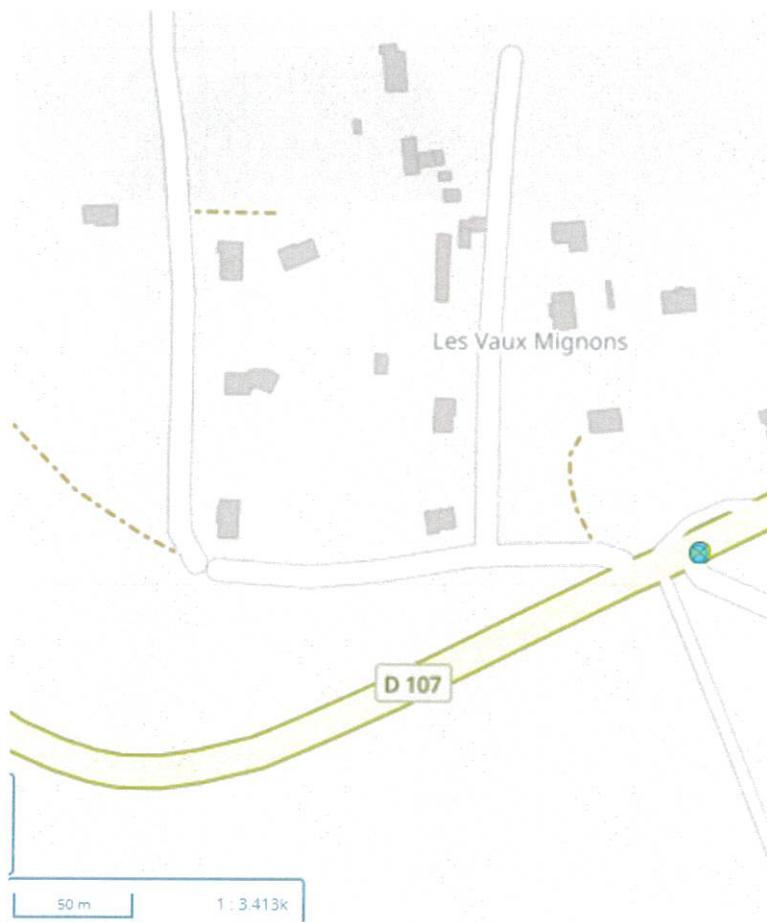




Armoire 484AH :



Armoire 484AR :



Armorie 204AA :





## Récapitulatif financier et aide du Te61

	Montant prévisionnel à budgeter Travaux + Maitrise d'œuvre	Aide du Te61 récupérée par la collectivité sur les travaux (hors maîtrise d'œuvre)	Total reste à charge collectivité
Eclairage Public (avec TVA)	24 424,79 €	15 507,80 € 80% du HT	8 916,99 €

### 4 - CONTRIBUTION :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux descriptifs acceptés par la collectivité.

### 5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Environ 14 semaines à compter de l'accord de la collectivité (dépend des délais d'approvisionnement).

### 6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

La durée de validité du présent devis est de 2 mois.

A réception des travaux, le Te61 établira les titres de recette de la totalité du chantier à l'attention de la collectivité, ainsi qu'un mandat correspondant à la subvention allouée.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, une nouvelle convention sera établie à la collectivité.

### 7 - COMMUNICATION :

Tous les documents de communication où l'objet de ce dossier est évoqué doivent être approuvés par le service de communication du Te61. En fin de chantier, la collectivité s'engage à organiser une réception de chantier en accord avec le service de communication du Te61 afin de valoriser l'opération.

Fait en deux exemplaires à Val-au-Perche, le 26/08/2025.

Pour la collectivité,  
Le Maire,  
**Sébastien THIROUARD**



Réalisation 2027

06/08/2025 - IFVW-24-08-5896

Pour le Te61,  
Le Président,  
**Philippe AUVRAY**





## CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LES TRAVAUX

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT DU RESEAU EP

### 1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de transfert de compétence signée le 20/10/2021.

### 2 - OBJET DES TRAVAUX :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Commune : Val-au-Perche

Intitulé : renouvellement de luminaire supérieur à 150W - Groupe 7 - Le Theil  
Armoires 484AJ et 484AK

Maître d'ouvrage : Val-au-Perche, nommé ci-après "la collectivité"

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne, nommé ci-après "Te61"





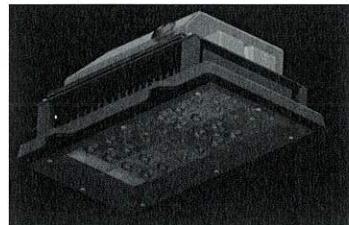
### 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>Fourniture et pose matériel hors sol</b>			<b>10 120,00 €</b>
Mise en chantier (u)	1	385,00 €	385,00 €
Fourniture et mise en place d'une platine led dans un luminaire existant, y compris dépose de l'ancienne platine et de l'ancien appareillage	20	486,75 €	9 735,00 €
Montant des travaux HT			10 120,00 €
T.V.A.			2 024,00 €
Montant des travaux TTC			<b>12 144,00 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre (6% des travaux) - non assujettie à la TVA</b>			<b>607,20 €</b>
<b>Montant de la prestation y compris la maîtrise d'œuvre TTC</b>			<b>12 751,20 €</b>

Matériel proposé selon ce devis :

Kit Retrofit





Armoire 484AJ :



Armoire 484AK :





## Récapitulatif financier et aide du Te61

	Montant prévisionnel à budgeter Travaux + Maitrise d'œuvre	Aide du Te61 récupérée par la collectivité sur les travaux (hors maîtrise d'œuvre)	Total reste à charge collectivité
Eclairage Public (avec TVA)	12 751,20 €	8 096,00 €	80% du HT 4 655,20 €

## 4 - CONTRIBUTION :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux descriptifs acceptés par la collectivité.

## 5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Environ 14 semaines à compter de l'accord de la collectivité (dépend des délais d'approvisionnement).

## 6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

La durée de validité du présent devis est de 2 mois.

A réception des travaux, le Te61 établira les titres de recette de la totalité du chantier à l'attention de la collectivité, ainsi qu'un mandat correspondant à la subvention allouée.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, une nouvelle convention sera établie à la collectivité.

## 7 - COMMUNICATION :

Tous les documents de communication où l'objet de ce dossier est évoqué doivent être approuvés par le service de communication du Te61. En fin de chantier, la collectivité s'engage à organiser une réception de chantier en accord avec le service de communication du Te61 afin de valoriser l'opération.

Fait en deux exemplaires à Val-au-Perche, le 26.06.2025.

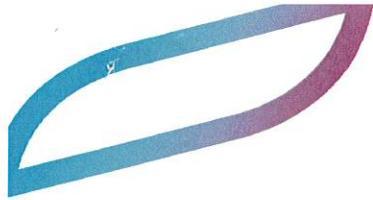
Pour la collectivité,  
Le Maire,  
Sébastien THIROUARD



Réalisation 2025

Pour le Te61,  
Le Président,  
Philippe AUVRAY





## CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LES TRAVAUX

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT DU RESEAU EP

### 1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de transfert de compétence signée le 20/10/2021.

### 2 - OBJET DES TRAVAUX :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Commune : Val-au-Perche

Intitulé : renouvellement de luminaire supérieur à 150W - Groupe 8 - Le Theil  
Armoires 484AL et 484AM

Maître d'ouvrage : Val-au-Perche, nommé ci-après "la collectivité"

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne, nommé ci-après "Te61"



### 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

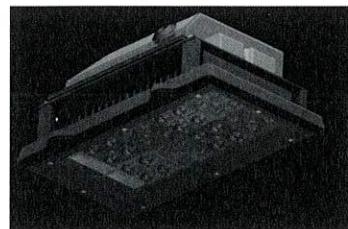
Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>Fourniture et pose matériel hors sol</b>			<b>10 268,50 €</b>
Mise en chantier (u)	1	385,00 €	385,00 €
Fourniture et mise en place d'une platine led dans un luminaire existant, y compris dépose de l'ancienne platine et de l'ancien appareillage	18	486,75 €	8 761,50 €
Fourniture et pose d'un luminaire de Type LUMADA LED en remplacement de luminaire routier, installation en top de mât ou sur la crosse existante			
RAL à définir	2	561,00 €	1 122,00 €
<b>Montant des travaux HT</b>			<b>10 268,50 €</b>
<b>Montant des travaux avec actualisation estimé HT (0%)</b>			<b>10 268,50 €</b>
<b>T.V.A.</b>			<b>2 053,70 €</b>
<b>Montant des travaux TTC</b>			<b>12 322,20 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre (6% des travaux) - non assujettie à la TVA</b>			<b>616,11 €</b>
<b>Montant de la prestation y compris la maîtrise d'œuvre TTC</b>			<b>12 938,31 €</b>

Matériel proposé selon ce devis :

luminaire



Kit Retrofit

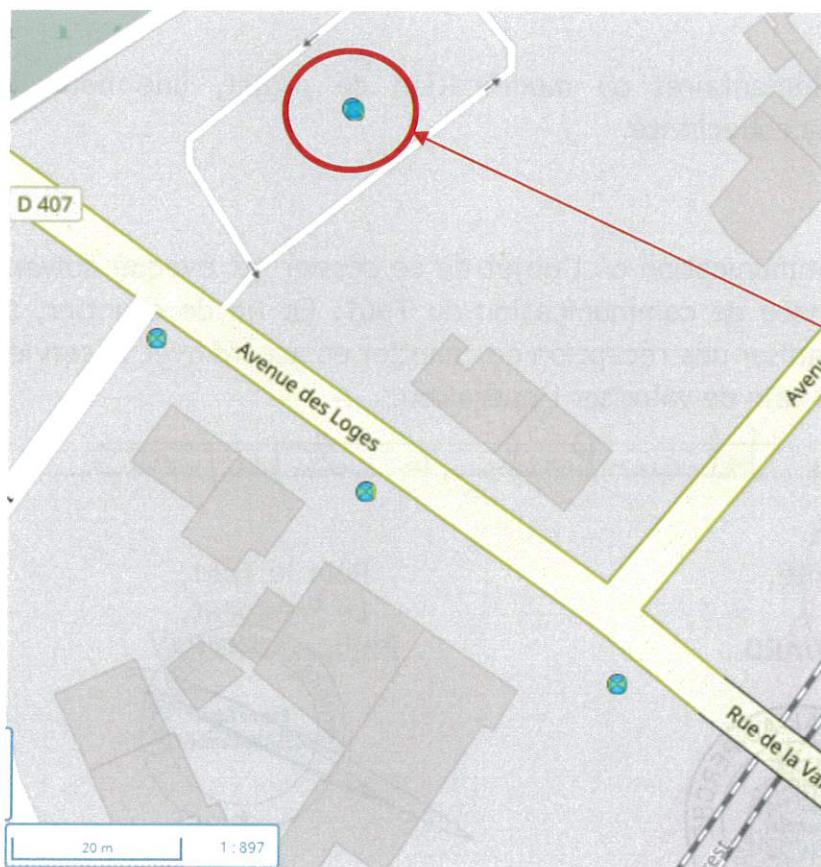




## Armorie 484AL :



### Armoire 484AM :



Luminaires routiers remplacés par un luminaire Lumada



## Récapitulatif financier et aide du Te61

	Montant prévisionnel à budgeter Travaux + Maitrise d'œuvre	Aide du Te61 récupérée par la collectivité sur les travaux (hors maîtrise d'œuvre)	Total reste à charge collectivité
Eclairage Public (avec TVA)	12 938,31 €	8 214,80 €	80% du HT 4 723,51 €

### **4 - CONTRIBUTION :**

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux descriptifs acceptés par la collectivité.

### **5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :**

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Environ 14 semaines à compter de l'accord de la collectivité (dépend des délais d'approvisionnement).

### **6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :**

La durée de validité du présent devis est de 2 mois.

A réception des travaux, le Te61 établira les titres de recette de la totalité du chantier à l'attention de la collectivité, ainsi qu'un mandat correspondant à la subvention allouée.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, une nouvelle convention sera établie à la collectivité.

### **7 - COMMUNICATION :**

Tous les documents de communication où l'objet de ce dossier est évoqué doivent être approuvés par le service de communication du Te61. En fin de chantier, la collectivité s'engage à organiser une réception de chantier en accord avec le service de communication du Te61 afin de valoriser l'opération.

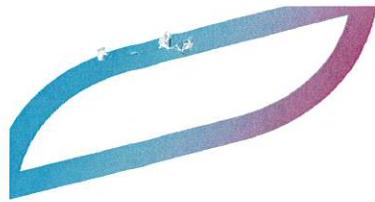
Fait en deux exemplaires à Val-au-Perche, le 26/08/2025.

Pour la collectivité,  
Le Maire,  
Sébastien THIROUARD



Pour le Te61,  
Le Président,  
Philippe AUVRAY





## CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LES TRAVAUX

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT DU RESEAU EP

### 1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de transfert de compétence signée le 20/10/2021.

### 2 - OBJET DES TRAVAUX :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Commune : Val-au-Perche

Intitulé : renouvellement de luminaire supérieur à 150W - Groupe 2 - La Rouge Armoires 356AA et 356AB

Maître d'ouvrage : Val-au-Perche, nommé ci-après "la collectivité"

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne, nommé ci-après "Te61"



### 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

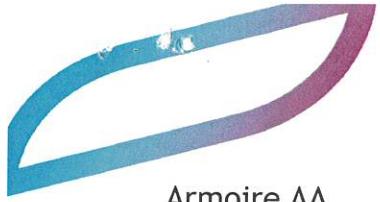
Les travaux comportent :

Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>Fourniture et pose matériel hors sol</b>	<b>12 727,00 €</b>		
Mise en chantier (u)	1	385,00 €	385,00 €
Fourniture et pose d'un luminaire de Type LUMADA LED en remplacement de luminaire routier, installation en top de mât ou sur la crosse existante			
RAL à définir	22	561,00 €	12 342,00 €
Montant des travaux HT			12 727,00 €
T.V.A.			2 545,40 €
Montant des travaux TTC			15 272,40 €
<b>Maîtrise d'œuvre (6% des travaux) - non assujettie à la TVA</b>			<b>763,62 €</b>
<b>Montant de la prestation y compris la maîtrise d'œuvre TTC</b>			<b>16 036,02 €</b>

Matériel proposé selon ce devis :

luminaire





### Armoire AA



### Armoire AB





## Récapitulatif financier et aide du Te61

	Montant prévisionnel à budgeter Travaux + Maitrise d'œuvre	Aide du Te61 récupérée par la collectivité sur les travaux (hors maîtrise d'œuvre)	Total reste à charge collectivité
Eclairage Public (avec TVA)	16 036,02 €	10 181,60 €	80% du HT 5 854,42 €

## 4 - CONTRIBUTION :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux descriptifs acceptés par la collectivité.

## 5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Environ 14 semaines à compter de l'accord de la collectivité (dépend des délais d'approvisionnement).

## 6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

La durée de validité du présent devis est de 2 mois.

A réception des travaux, le Te61 établira les titres de recette de la totalité du chantier à l'attention de la collectivité, ainsi qu'un mandat correspondant à la subvention allouée.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, une nouvelle convention sera établie à la collectivité.

## 7 - COMMUNICATION :

Tous les documents de communication où l'objet de ce dossier est évoqué doivent être approuvés par le service de communication du Te61. En fin de chantier, la collectivité s'engage à organiser une réception de chantier en accord avec le service de communication du Te61 afin de valoriser l'opération.

Fait en deux exemplaires à Val-au-Perche, le 26/08/2025.

Pour la collectivité,  
Le Maire,  
Sébastien THIROUARD



Réalisé au 2024

06/08/2025 - IFV/W-24-08-5892

Pour le Te61,  
Le Président,  
Philippe AUVRAY



**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE**  
**COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-083**

en exercice : 26  
présents : 17  
votants : 20

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20251120-20251126\_010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le vingt novembre,  
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,  
Dûment convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni en session  
ordinaire, à la salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage, située 5, place  
de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M.  
Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL,  
MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, MME  
TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. PLESSIS (pouvoir à Mme VAIL), CONON (pouvoir à M. LHÉRAULT), MMES  
CRÉMADÈS (pouvoir à Mme SEMELY), TREVIN.

ABSENTS : MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, GUILLIN, PAPILLON, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MOULIN.

**OBJET : CONVENTION AVEC LA TE61 POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'ÉCLAIRAGE  
PUBLIC EN LED**

Dans le cadre de la mise aux normes de notre éclairage public, le TE61 propose d'accompagner la commune de Val-au-Perche pour le changement des 200 luminaires trop énergivores vers un luminaire Led. Ces travaux sont aidés par l'État au titre du Fonds Vert avec une subvention de 80 %.

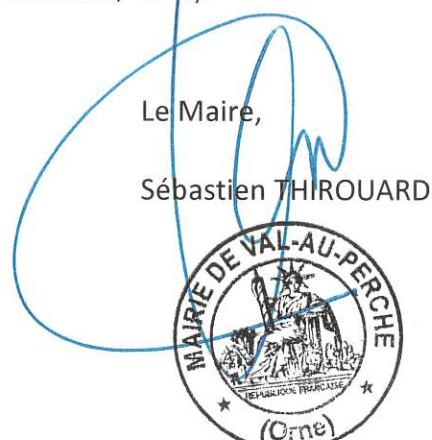
Après un inventaire précis réalisé par le TE61, il est proposé au Conseil municipal de programmer ces travaux par phase en 2026 et 2027 suivant le tableau ci-dessous :

Proposition pour un financement en 2026					
Commune	Désignation	Montant prévisionnel travaux + MO (TTC)	Participation TE61 80 % (Hors MO)	Montant à la charge de la commune TTC	Nombre de points lumineux traités
Mâle RD 923 + rue de Charmoye	Renouvellement luminaire sup. 150W - Groupe 1	17 449,74 €	11 079,20 €	6 370,54 €	24
Le Theil-sur- Huisne rue de la Vallée - place de la mairie, rue de la pecherie	Renouvellement luminaire sup. 150W - Armoires 484AN, 484AO et 484AP - Groupe 9	16 098,39 €	10 221,20 €	5 877,19 €	25
La Rouge - Quartier de la Gare - Route de l'Aiguillon	Renouvellement luminaire sup. 150W - Quartier de la Gare - Groupe 3	13 364,51 €	8 485,40 €	4 879,11 €	21
Saint-Agnan-sur- Erre l'ensemble du Bourg	Renouvellement luminaire sup. 150W - Groupe 4	14 965,34 €	9 501,80 €	5 463,54 €	23
Le Theil-sur- Huisne ZA des Bruyères - rue de la Pelzinière	Renouvellement luminaire sup. 150W - Armoires 484AD et 484AG - Groupe 5	8 967,42 €	5 693,60 €	3 273,82 €	12
<b>TOTAL 2026</b>		<b>70 845,40 €</b>	<b>44 981,20 €</b>	<b>25 864,20 €</b>	<b>105</b>

Proposition pour un financement en 2027					
Le Theil-sur-Huisne av des Loges, Vaux Mignons + L'hermitière	Renouvellement luminaire sup. 150W - Armoires 484AH et 484AR - L'Hermitière armoire 204AA	24 424,79 €	15 507,80 €	8 916,99 €	33
Le Theil-sur-Huisne rue de la Matteau - rue du Cormier	Renouvellement luminaire sup. 150W - Armoires 484AJ et 484AK - Groupe 7	12 751,20 €	8 096,00 €	4 655,20 €	20
Le Theil-sur-Huisne avenue du Perche - Parking du cimetière du centre	Renouvellement luminaire sup. 150W - Armoires 484AL et 484AM - Groupe 8	12 938,31 €	8 214,80 €	4 723,51 €	20
La Rouge - rue du Pré Vert - rue Grandchamp - rue de la Bissonnière - rue du Pré Vert	Renouvellement luminaire sup. 150W - Armoires 356AA et 356AN - Groupe 2	16 036,02 €	10 181,60 €	5 854,42 €	22
<b>TOTAL 2027</b>		<b>66 150,32 €</b>	<b>42 000,20 €</b>	<b>24 150,12 €</b>	<b>95</b>
<b>Total opération 2026-2027</b>		<b>136 995,72 €</b>	<b>86 981,40 €</b>	<b>50 014,32 €</b>	<b>200</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ce programme sur ces deux années et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier (acte d'engagement, avenant, sous-traitance, etc.).

Mise en ligne le



**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE  
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-084**

en exercice : 26

présents : 17

votants : 20

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20251120-20251126\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt novembre,

Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,

Dûment convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage, située 5, place de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, MME TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. PLESSIS (pouvoir à Mme VAIL), CONON (pouvoir à M. LHÉRAULT), MMES CRÉMADÈS (pouvoir à Mme SEMELY), TREVIN.

**ABSENTS** : MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, GUILLIN, PAPILLON, M. DENECHAUD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MME MOULIN.

**OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ÉCLAIRAGE SPORTIF DU STADE JACQUES VALLÉE**

Lors de sa séance du 22 mai 2025, le Conseil municipal avait retenu par délibération n° 2025-044 l'entreprise SOGETRA pour effectuer les travaux d'éclairage sportif pour le stade Jacques Vallée.

Cette entreprise n'étant plus en mesure d'effectuer ces travaux, les deux autres entreprises ont été à nouveau consultées pour mettre à jour leur devis.

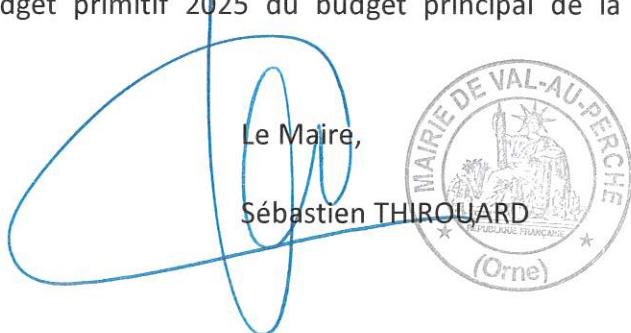
Entreprise	Montant HT	Montant TTC
CITEOS (Alençon)	98 981,00 €	118 777,20 €
INOE (Agence de Dreux)	74 591,00 €	89 509,20 €

La commission « Travaux », réunie le vendredi 14 novembre 2025, propose au Conseil municipal de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise Inéo.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis d'Inéo pour un montant de 74 591.00 € HT soit 89 509.20 € TTC et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le devis ainsi que tous les actes à venir relatifs à cette opération (avenant, sous-traitance, etc...).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune.

Mise en ligne le



**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE  
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-085**

en exercice : 26  
présents : 17  
votants : 20

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
061-200053817-20251120-20251126\_002-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 26/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le vingt novembre,  
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,  
Dûment convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni en session  
ordinaire, à la salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage, située 5, place  
de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M.  
Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL,  
MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, MME  
TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. PLESSIS (pouvoir à Mme VAIL), CONON (pouvoir à M. LHÉRAULT), MMES  
CRÉMADÈS (pouvoir à Mme SEMELY), TREVIN.

ABSENTS : MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, GUILLIN, PAPILLON, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MOULIN.

**OBJET : APPROBATION DE L'ÉTUDE DE LA RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE**

Monsieur le Maire indique que la paroisse ayant déménagé, le presbytère est maintenant  
vide de tout occupant.

Dans la continuité de l'étude effectuée pour les aménagements des abords extérieurs du  
presbytère, il est proposé au Conseil municipal d'effectuer une étude pour la  
réhabilitation intérieure du presbytère afin de réfléchir sur un aménagement d'ensemble  
extérieur et intérieur de ces lieux ainsi que sa future utilisation (étude de marché).

Les bureaux d'étude WY-TO et City Linked sont proposés dans le cadre de « Petites Villes  
de Demain » pour nous accompagner pour un montant de 8 912.50 € HT soit 10 695.00 €  
TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur  
le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette mission d'étude avec  
ces deux cabinets pour le montant de 8 912.50 € HT et 10 695.00 € TTC ainsi que tous les  
documents s'y rapportant (avenant, sous-traitance...).

Les crédits nécessaires seront inscrits par Décision Modificative à suivre au budget primitif  
2025 du budget principal de la Commune.

Mise en ligne le



Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE**  
**COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-086**

en exercice : 26

présents : 17

votants : 20

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20251120-20251126\_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt novembre,

Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,

Dûment convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage, située 5, place de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, MME TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. PLESSIS (pouvoir à Mme VAIL), CONON (pouvoir à M. LHÉRAULT), MMES CRÉMADÈS (pouvoir à Mme SEMELY), TREVIN.

**ABSENTS** : MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, GUILLIN, PAPILLON, M. DENECHAUD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MME MOULIN.

**OBJET : CONVENTION CADRE PVD - AVENANT N° 4 - INGENIERIE POUR LE PRESBYTÈRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de Petites Villes de Demain (PWD), la Banque des Territoires peut apporter un soutien financier en ingénierie pour la réhabilitation du presbytère. Pour cela, il y a lieu de modifier la convention cadre par un avenant n° 4 entre le Conseil Départemental et la commune de Val-au-Perche.

Cette réflexion porte sur une étude de marché, de programmation et de préchiffrage pour la restructuration du presbytère de Val-au-Perche avec les cabinets WY-TO et City Linked. Cette étude d'un montant de 8 912.50 € HT soit 10 695.00 € TTC est financée à hauteur de 50 % du montant HT par le Conseil Départemental de l'Orne soit une aide de 4 456.25 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4 de la convention cadre de Petites Villes de Demain ainsi que tous les autres documents nécessaires à l'exécution de cette convention cadre (autre avenant, etc....).

Mise en ligne le

Le Maire,  
Sébastien THIROUARD



CONSEIL MUNICIPAL  
VAL-AU-PERCHE  
(Orne)

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE**  
**COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-087**

en exercice : 26

présents : 17

votants : 20

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20251120-20251126\_004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt novembre,

Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,

Dûment convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage, située 5, place de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M.

Sébastien THIROUARD, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, MME TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. PLESSIS (pouvoir à Mme VAIL), CONON (pouvoir à M. LHÉRAULT), MMES CRÉMADÈS (pouvoir à Mme SEMELY), TREVIN.

**ABSENTS** : MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, GUILLIN, PAPILLON, M. DENECHAUD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MME MOULIN.

**OBJET : APPROBATION DE LA PROPOSITION D'ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT ET DE CIRCULATION  
POUR LES RUES DE LA PELZINIÈRE ET DE LA MATTEAU**

M. Police, Conseiller municipal délégué à la Voirie, indique qu'afin d'améliorer la circulation, la sécurité et le stationnement dans les rues de la Pelzinière et de la Matteau, il est proposé au Conseil municipal de faire une étude avec Ingénierie 61 pour établir des priorités d'aménagement pour ralentir la vitesse notamment.

La commission « Travaux », réunie le vendredi 14 novembre 2025, a émet un avis favorable sur les propositions faites par Ingénierie 61.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les conventions d'étude avec Ingénierie 61 pour un montant de 2 340.00 € HT soit 2 808.00 € TTC pour la rue de la Pelzinière et d'un montant de 2 340.00 € HT soit 2 808.00 € TTC pour la rue de la Matteau et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents ainsi que tous les actes à venir relatifs à cette opération (avenant, sous-traitance, etc...).

Les crédits nécessaires seront inscrits par Décision Modificative à suivre au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune.

Mise en ligne le



**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE**  
**COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-088**

en exercice : 26  
présents : 17  
votants : 20

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le vingt novembre,  
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,  
Dûment convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni en session  
ordinaire, à la salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage, située 5, place  
de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M.  
Sébastien THIROUARD, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
061-200053817-20251120-20251126\_005-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 26/11/2025

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL,  
MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, MME  
TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. PLESSIS (pouvoir à Mme VAIL), CONON (pouvoir à M. LHÉRAULT), MMES  
CRÉMADÈS (pouvoir à Mme SEMELY), TREVIN.

**ABSENTS** : MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, GUILLIN, PAPILLON, M. DENECHAUD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MME MOULIN.

**OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**Comité de Jumelage de Val-au-Perche**

Mme Mousset, Adjointe au Maire en charge de la Vie associative, informe le Conseil  
municipal que le Comité de Jumelage de Val-au-Perche a sollicité la Commune pour  
l'octroi d'une subvention suite à sa création en avril 2025.

La commission « Vie associative », qui s'est réunie le 15 octobre dernier, propose au  
Conseil municipal d'attribuer 500.00 € pour la création de l'association (comme cela est  
d'usage) et 250.00 € pour l'année 2025, soit un total de 750.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter une  
subvention exceptionnelle de 750,00 € pour le Comité de Jumelage de Val-au-Perche.

Les crédits nécessaires seront inscrits par Décision Modificative à suivre au budget primitif  
2025 du budget principal de la Commune.

**Roller Club Coopératif Perchevalois**

Mme Mousset, Adjointe au Maire en charge de la Vie associative, informe le Conseil  
municipal que l'association « Roller Club Coopératif Perchevalois » a sollicité la Commune  
pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle suite à la participation de :

- 5 jeunes licenciés du club, aux Championnats de France de Coulaines (72) du 20  
au 22 juin 2025,
- 1 jeune licencié du club, aux Championnats de France Marathon de Troyes (10) le  
6 avril 2025.

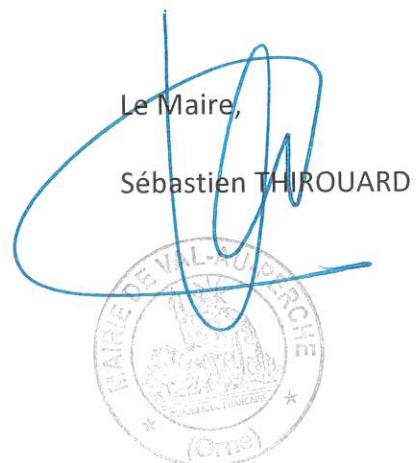
.../...

La commission « Vie associative », qui s'est réunie le 15 octobre dernier, propose au Conseil municipal d'attribuer la somme de 100.00 € par jeune qualifié, soit 600.00 € au total, conformément à l'usage, pour prendre en charge partiellement les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter une subvention exceptionnelle de 600,00 € pour le « Roller Club Coopératif Perchevalois ».

Les crédits nécessaires seront inscrits par Décision Modificative à suivre au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune.

Mise en ligne le



## DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE

## COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-090

en exercice : 26

L'an deux mil vingt-cinq,

présents : 17

Le vingt novembre,

votants : 20

Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE, Dûment convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage, située 5, place de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, MME TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. PLESSIS (pouvoir à Mme VAIL), CONON (pouvoir à M. LHÉRAULT), MMES CRÉMADÈS (pouvoir à Mme SEMELY), TREVIN.

ABSENTS : MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, GUILLIN, PAPILLON, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MOULIN.

**OBJET : DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.**

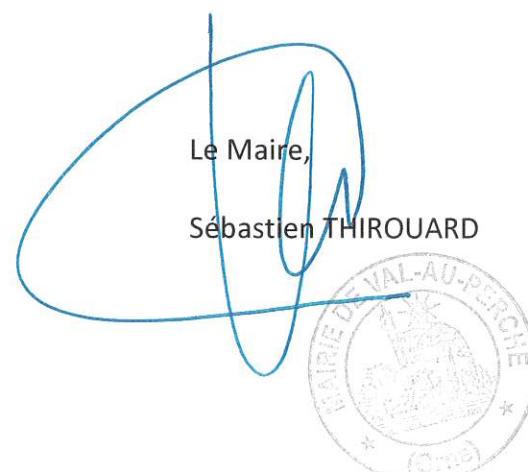
Malgré les poursuites engagées par le comptable public de Mortagne-au-Perche, Monsieur le Maire déplore que certains produits n'ont pu être recouvrés. Pour le budget principal de la Commune, il s'agit uniquement de la restauration scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter en non-valeur la somme de 2 020.06 € pour le budget principal de la Commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits par Décision Modificative à suivre au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune.

Mise en ligne le

Le Maire,  
Sébastien THIROUARD



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-091**

en exercice : 26

L'an deux mil vingt-cinq,

présents : 17

Le vingt novembre,

votants : 20

Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,

Dûment convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage, située 5, place de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, MME TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. PLESSIS (pouvoir à Mme VAIL), CONON (pouvoir à M. LHÉRAULT), MMES CRÉMADÈS (pouvoir à Mme SEMELY), TREVIN.

**ABSENTS** : MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, GUILLIN, PAPILLON, M. DENECHAUD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MME MOULIN.

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier le Budget Primitif 2025 du budget principal de la commune pour tenir compte :

- des créances irrécouvrables,
- de la participation complémentaire à verser au budget annexe du « Lotissement du Cormier »,
- des remplacements d'agents titulaires en congés maladie sur des durées plus longues que prévues,
- de l'attribution de nouvelles subventions et de la participation à l'école de musique conformément à la délibération n° 2025-080 du 25 septembre 2025,
- de la notification de la Dotation pour les titres sécurisés et du Fonds départemental des droits de mutation,
- de l'étude pour la sécurisation des rues de la Pelzinière et de la Matteau,
- de l'étude pour la réhabilitation du presbytère et de son financement,
- du versement d'une subvention au titre du Fonds l'Action Locale,
- et des opérations d'ordres liées à l'intégration des frais d'études.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux transferts de crédits qui suivent :

.../...

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025	<u>section de fonctionnement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
	615221 Entretien des bâtiments	4 079,00 €		augmentation des crédits pour équilibrer la section (solde avant DM : 58 756,56 €)
	6541 Créances admises en non-valeur	2 021,00 €		selon décision du Conseil municipal et suivant état rectifié du Comptable Public (2 020,06 €)
	65736212 Subventions aux budgets annexes	457,00 €		participation complémentaire à verser sur le budget annexe du lotissement du Cormier pour les honoraires du constat d'huissier avant travaux : non prévus au budget primitif 2025
	65748 Subventions de fonctionnement aux associations	2 470,00 €		proposition de versement d'une subvention de 600 € à l'association Roller Club Coopératif Perchevalois et 750 € au Comité de Jumelage de Val-au-Perche + participation financière à verser à UNI MUSIC = 1 120 € (70 € X 16 jeunes licenciés)
	64131 Rémunérations personnel non titulaire	50 000,00 €		remplacements d'agents titulaires sur des durées plus longues que prévues
	6419		35 000,00 €	remboursements attendus de l'assurance du personnel d'ici la fin de l'année et non prévus au budget
	7485 Dotation Titres Sécurisés		-4 500,00 €	notification reçue le 14/10/2025 = 9 500 € (14 000 € de prévu au budget 2025)
	73223 Fonds départemental droits de mutation		7 260,00 €	notification reçue le 20/10/2025 = 67 260,50 € (60 000 € de prévu au budget 2025)
	023 Virement à la section d'investissement	-21 267,00 €	0,00 €	réduction du financement de la section d'investissement
	<b>TOTAL</b>	<b>37 760,00 €</b>	<b>37 760,00 €</b>	
	<u>section d'investissement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
	2031 Frais d'études op 2511 sécurisation rues de la Pelzinière et de la Matteau	5 616,00 €		études d'Ingénierie 61 pour les rues de la Pelzinière et de la Matteau
	2031 Frais d'études op 2512 réhabilitation du presbytère	10 695,00 €		études pour la réhabilitation du presbytère
	1323 op 2512 subvention département		4 456,00 €	financement à hauteur de 50 % du HT des études pour la réhabilitation du presbytère
	1345 op 2310 Aménagement quartier de la Taille		33 122,00 €	notification subvention FAL reçue le 14/10/2025
	2031/041 Frais d'études		90 862,00 €	intégration des frais d'études : opérations patrimoniales d'ordre budgétaire à la demande du Comptable public
	2151/041 voirie	90 862,00 €		
	021 Virement de la section de fonctionnement		-21 267,00 €	réduction du besoin de financement
	<b>TOTAL</b>	<b>107 173,00 €</b>	<b>107 173,00 €</b>	



Mise en ligne le

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-092

en exercice : 26

L'an deux mil vingt-cinq,

présents : 17

Le vingt novembre,

votants : 20

Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,

Dûment convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage, située 5, place de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, MME TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. PLESSIS (pouvoir à Mme VAIL), CONON (pouvoir à M. LHÉRAULT), MMES CRÉMADÈS (pouvoir à Mme SEMELY), TREVIN.

ABSENTS : MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, GUILLIN, PAPILLON, M. DENECHAUD.

SCRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MOULIN.

## OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU CORMIER ».

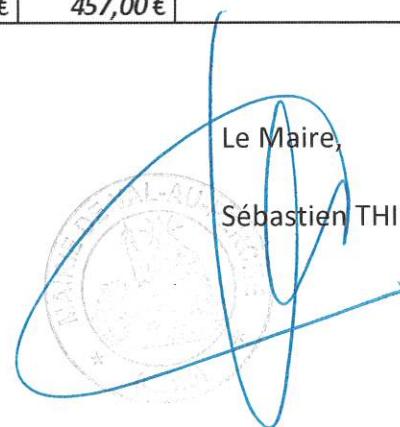
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Lotissement du Cormier » pour tenir compte du paiement des honoraires pour le constat d'huissier avant travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux transferts de crédits qui suivent :

## Projet de Décision Modificative n°1 sur le Budget annexe lotissement du Cormier

<u>section de fonctionnement</u>	<u>dépenses</u> <u>HT</u>	<u>recettes</u> <u>HT</u>	<u>Observations</u>
6045 Achats études et prestations de services	457,00 €		honoraires constat d'huissier avant travaux : non prévus au budget primitif
74741 Participation de la commune		457,00 €	participation complémentaire de la commune
<b>TOTAL</b>	<b>457,00 €</b>	<b>457,00 €</b>	

Mise en ligne le



Le Maire,  
Sébastien THIROUARD

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE**  
**COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-093**

en exercice : 26

présents : 17

votants : 20

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20251120-20251126\_006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt novembre,

Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,

Dûment convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage, située 5, place de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, MME TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. PLESSIS (pouvoir à Mme VAIL), CONON (pouvoir à M. LHÉRAULT), MMES CRÉMADÈS (pouvoir à Mme SEMELY), TREVIN.

**ABSENTS** : MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, GUILLIN, PAPILLON, M. DENECHAUD.

**SCRÉTAIRE DE SÉANCE** : MME MOULIN.

**OBJET : VALIDATION DU RAPPORT N° 7 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUTION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Il est rappelé au Conseil municipal que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 12 janvier 2017, a délibéré pour opter pour un passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2017.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U) à l'échelle communautaire, la CdC verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U.

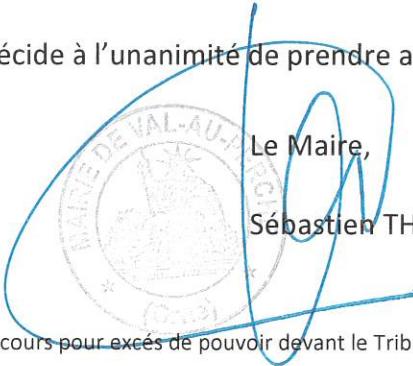
Le Conseil Communautaire a validé en séance du 28 septembre 2017 le rapport n° 2 de la CLECT qui stipulait que la commission se réservait le droit de se réunir au terme d'une année de transfert pour procéder à d'éventuels ajustements du montant des attributions de compensation au vu du bilan comptable sur ces compétences transférées.

La commission de la CLECT, réunie le 13 novembre 2025, a présenté son rapport n°7 dressant le bilan comptable d'une année de transfert sur les équipements, notamment suite à l'arrêt définitif des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans toutes les communes et proposant les ajustements du montant des attributions de compensation pour chaque commune.

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 13 novembre 2025, a délibéré et approuvé à l'unanimité, le rapport n°7 ci-annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte du rapport et d'approuver le rapport n°7.

Mise en ligne le



DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE  
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-089**

061-200053817-20251120-20251222\_001-DE

en exercice le 26/11/2025

présents par le préfet : 22/12/2025

votants : 20

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt novembre,

Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,

Dûment convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage, située 5, place de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, MME TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. PLESSIS (pouvoir à Mme VAIL), CONON (pouvoir à M. LHÉRAULT), MMES CRÉMADÈS (pouvoir à Mme SEMELY), TREVIN.

ABSENTS : MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, GUILLIN, PAPILLON, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MOULIN.

**OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET PRUAM - PRU PVD D'UN MONTANT TOTAL DE 700 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE L'ESPACE PUBLIC DANS LE QUARTIER DE LA TAILLE, SITUEE DANS LA COMMUNE DELEGUEE DU THEIL-SUR-HUISNE A VAL-AU-PERCHE**

Le Conseil municipal de la commune de Val-au-Perche, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

**DELIBERE**

pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 700 000 euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : PRUAM - PRU PVD**

**Montant : 700 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 6 mois**

**Durée d'amortissement : 20 ans**

**Périodicité es échéances : Trimestrielle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.60 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Échéance et intérêts prioritaires**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

A cet effet, le Conseil autorise son Maire, déléguéaire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le Maire, Sébastien THIROUARD

Mise en ligne le 16 DEC. 2025

Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
061-200053817-20251120-20251222\_001-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 22/12/2025



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



MAIRIE  
de Val-au-Perche

19 DEC. 2025

MONSIEUR LE MAIRE  
CMNE DE VAL AU PERCHE  
5 PLACE DE LA MAIRIE  
LE THEIL  
61260 VAL AU PERCHE

Dossier n° : U160692

Suivi par : TRESFIELD Lydie

Courriel : Lydie.Tresfield@caissedesdepots.fr

ARRIVEE COURRIER

Caen, le 15 décembre 2025

**Objet : Financement de l'opération d'investissement concernant la réhabilitation de l'espace public dans le quartier de la Taille, située dans la commune déléguée du Theil-sur-Huisne à VAL-AU-PERCHE.**

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous solliciter pour le financement cité en objet, ce dont je vous remercie.

Sur la base des informations que vous nous avez transmises, je vous informe que la Caisse des Dépôts est en mesure de contribuer au financement de votre opération.

Vous trouverez en pièces jointes les informations relatives à notre offre, notamment les caractéristiques financières et la liste des documents à nous transmettre afin d'établir le contrat.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Céline CHAMPEYROL-BUGE  
Directrice territoriale Calvados, Manche et Orne

Céline CHAMPEYROL BUGE  
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
Signé électroniquement le 17/12/2025 18:01:48

Pièces jointes :

- Documents à produire et conditions préalables
- Caractéristiques financières du financement Caisse des Dépôts
- Montage de garantie
- Plan de financement de l'opération

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

**Dossier n° U160692**

Opération : Réhab quartier Val au Perche (n° 5160486)

Date limite de validité de l'offre : 09/12/2026

Montant total du financement CDC : 700 000,00 €

Date limite de validité de la cotation : 15/03/2026

### Documents à produire et conditions préalables

#### Documents à produire et conditions préalables à l'émission des contrats de prêts

- Autorisation d'emprunt

#### Documents à produire et conditions préalables au versement des fonds

- Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

Dossier n° U160692

Opération : Réhab quartier Val au Perche (n° 5160486)

Date limite de validité de l'offre : 09/12/2026

Montant total du financement CDC : 700 000,00 €

Date limite de validité de la cotation : 15/03/2026

**Caractéristiques financières**

*Les caractéristiques financières des prêts figurant ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.*

**Proposition n°1 - 1 prêt(s)**

Offre CDC				
<b>Caractéristiques</b>	PRUAM			
<b>Enveloppe</b>	PRU PVD			
<b>Montant</b>	700 000 €			
<b>Commission d'instruction</b>	420 €			
<b>Pénalité de crédit</b>	1 %			
<b>Durée de la période</b>	Trimestrielle			
<b>Taux de période</b>	0,57 %			
<b>TEG1</b>	2,29 %			
<b>Phase de préfinancement</b>				
<b>Durée du préfinancement</b>	6 mois			
<b>Index de préfinancement</b>	Livret A			
<b>Marge fixe sur index de préfinancement</b>	0,6 %			
<b>Taux d'intérêt du préfinancement</b>	Livret A + 0,6 %			
<b>Règlement des intérêts de préfinancement</b>	Paiement en fin de préfinancement			
<b>Mode de calcul des intérêts de préfinancement</b>	Equivalent			
<b>Base de calcul des intérêts de préfinancement</b>	Exact / 365			
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	20 ans			
<b>Index<sup>2</sup></b>	Livret A			
<b>Marge fixe sur index</b>	0,6 %			
<b>Taux d'intérêt</b>	Livret A + 0,6 %			
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle			
<b>Profil d'amortissement</b>	Échéance et intérêts prioritaires			
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
<b>Modalité de révision</b>	DR			

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

**Dossier n°** U160692

**Opération :** Réhab quartier Val au Perche (n° 5160486)

**Date limite de validité de l'offre :** 09/12/2026

**Montant total du financement CDC :** 700 000,00 €

**Date limite de validité de la cotation :** 15/03/2026

**Phase d'amortissement (suite)**

<b>Taux de progressivité de l'échéance</b>	0 %			
--	-----	--	--	--

1 L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

2 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente Lettre d'Offre est de 1,7 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

Dossier n° U160692

Opération : Réhab quartier Val au Perche (n° 5160486)

Date limite de validité de l'offre : 09/12/2026

Montant total du financement CDC : 700 000,00 €

Date limite de validité de la cotation : 15/03/2026

### Montage de garantie

*Les garanties des prêts indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.*

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Exonéré	Exonéré	Exonéré

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

**Dossier n°** U160692

**Opération :** Réhab quartier Val au Perche (n° 5160486)

**Date limite de validité de l'offre :** 09/12/2026

**Montant total du financement CDC :** 700 000,00 €

**Date limite de validité de la cotation :** 15/03/2026

### Plan de financement de l'opération

Ressources	Montant	%
Subvention Etat	337 400,00 €	24,60
Subvention Autres	41 454,00 €	3,02
Total des prêts CDC	700 000,00 €	51,05
Fonds propres	292 464,00 €	21,33
<b>TOTAL des ressources</b>	<b>1 371 318,00 €</b>	<b>100,00</b>

**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

**Proposition Commerciale 1**

Emprunteur : 0437511 - CMNE DE VAL AU PERCHE

Opération : Investissements

Produit : PRUAM - PRU PVD

Capital prêté : 700 000 €

Taux actuariel théorique : Livret A + 0,60 %

Taux effectif global : 2,29 %

Intérêts de Préfinancement : 7 982,18 €

Taux de Préfinancement : Livret A + 0,60 %

Tableau d'Amortissement					
En Euros					
N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Échéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)
1	15/09/2026	2,30	10 921,02	6 930,28	3 990,74
2	15/12/2026	2,30	10 921,02	6 969,79	3 951,23
3	15/03/2027	2,30	10 921,02	7 009,52	3 911,50
4	15/06/2027	2,30	10 921,02	7 049,48	3 871,54
5	15/09/2027	2,30	10 921,02	7 089,67	3 831,35
6	15/12/2027	2,30	10 921,02	7 130,09	3 790,93
7	15/03/2028	2,30	10 921,02	7 170,74	3 750,28

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Échéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	15/09/2026	2,30	10 921,02	6 930,28	3 990,74	0,00	693 069,72	0,00
2	15/12/2026	2,30	10 921,02	6 969,79	3 951,23	0,00	686 099,93	0,00
3	15/03/2027	2,30	10 921,02	7 009,52	3 911,50	0,00	679 090,41	0,00
4	15/06/2027	2,30	10 921,02	7 049,48	3 871,54	0,00	672 040,93	0,00
5	15/09/2027	2,30	10 921,02	7 089,67	3 831,35	0,00	664 951,26	0,00
6	15/12/2027	2,30	10 921,02	7 130,09	3 790,93	0,00	657 821,17	0,00
7	15/03/2028	2,30	10 921,02	7 170,74	3 750,28	0,00	650 650,43	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

**Tableau d'Amortissement**  
**En Euros**

Édité le : 15/12/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
8	15/06/2028	2,30	10 921,02	7 211,62	3 709,40	0,00	643 438,81	0,00
9	15/09/2028	2,30	10 921,02	7 252,74	3 668,28	0,00	636 186,07	0,00
10	15/12/2028	2,30	10 921,02	7 294,08	3 626,94	0,00	628 891,99	0,00
11	15/03/2029	2,30	10 921,02	7 335,67	3 585,35	0,00	621 556,32	0,00
12	15/06/2029	2,30	10 921,02	7 377,49	3 543,53	0,00	614 178,83	0,00
13	15/09/2029	2,30	10 921,02	7 419,55	3 501,47	0,00	606 759,28	0,00
14	15/12/2029	2,30	10 921,02	7 461,85	3 459,17	0,00	599 297,43	0,00
15	15/03/2030	2,30	10 921,02	7 504,39	3 416,63	0,00	591 793,04	0,00
16	15/06/2030	2,30	10 921,02	7 547,17	3 373,85	0,00	584 245,87	0,00
17	15/09/2030	2,30	10 921,02	7 590,20	3 330,82	0,00	576 655,67	0,00
18	15/12/2030	2,30	10 921,02	7 633,47	3 287,55	0,00	569 022,20	0,00
19	15/03/2031	2,30	10 921,02	7 676,99	3 244,03	0,00	561 345,21	0,00
20	15/06/2031	2,30	10 921,02	7 720,76	3 200,26	0,00	553 624,45	0,00
21	15/09/2031	2,30	10 921,02	7 764,77	3 156,25	0,00	545 859,68	0,00
22	15/12/2031	2,30	10 921,02	7 809,04	3 111,98	0,00	538 050,64	0,00
23	15/03/2032	2,30	10 921,02	7 853,56	3 067,46	0,00	530 197,08	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

**Tableau d'Amortissement**  
En Euros

Édité le : 15/12/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
24	15/06/2032	2,30	10 921,02	7 898,33	3 022,69	0,00	522 298,75	0,00
25	15/09/2032	2,30	10 921,02	7 943,36	2 977,66	0,00	514 355,39	0,00
26	15/12/2032	2,30	10 921,02	7 988,65	2 932,37	0,00	506 366,74	0,00
27	15/03/2033	2,30	10 921,02	8 034,19	2 886,83	0,00	498 332,55	0,00
28	15/06/2033	2,30	10 921,02	8 080,00	2 841,02	0,00	490 252,55	0,00
29	15/09/2033	2,30	10 921,02	8 126,06	2 794,96	0,00	482 126,49	0,00
30	15/12/2033	2,30	10 921,02	8 172,39	2 748,63	0,00	473 954,10	0,00
31	15/03/2034	2,30	10 921,02	8 218,98	2 702,04	0,00	465 735,12	0,00
32	15/06/2034	2,30	10 921,02	8 265,84	2 655,18	0,00	457 469,28	0,00
33	15/09/2034	2,30	10 921,02	8 312,96	2 608,06	0,00	449 156,32	0,00
34	15/12/2034	2,30	10 921,02	8 360,35	2 560,67	0,00	440 795,97	0,00
35	15/03/2035	2,30	10 921,02	8 408,02	2 513,00	0,00	432 387,95	0,00
36	15/06/2035	2,30	10 921,02	8 455,95	2 465,07	0,00	423 932,00	0,00
37	15/09/2035	2,30	10 921,02	8 504,16	2 416,86	0,00	415 427,84	0,00
38	15/12/2035	2,30	10 921,02	8 552,64	2 368,38	0,00	406 875,20	0,00
39	15/03/2036	2,30	10 921,02	8 601,40	2 319,62	0,00	398 273,80	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



Tableau d'Amortissement  
En Euros

Édité le : 15/12/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	15/06/2036	2,30	10 921,02	8 650,44	2 270,58	0,00	389 623,36	0,00
41	15/09/2036	2,30	10 921,02	8 699,75	2 221,27	0,00	380 923,61	0,00
42	15/12/2036	2,30	10 921,02	8 749,35	2 171,67	0,00	372 174,26	0,00
43	15/03/2037	2,30	10 921,02	8 799,23	2 121,79	0,00	363 375,03	0,00
44	15/06/2037	2,30	10 921,02	8 849,40	2 071,62	0,00	354 525,63	0,00
45	15/09/2037	2,30	10 921,02	8 899,85	2 021,17	0,00	345 625,78	0,00
46	15/12/2037	2,30	10 921,02	8 950,59	1 970,43	0,00	336 675,19	0,00
47	15/03/2038	2,30	10 921,02	9 001,61	1 919,41	0,00	327 673,58	0,00
48	15/06/2038	2,30	10 921,02	9 052,93	1 868,09	0,00	318 620,65	0,00
49	15/09/2038	2,30	10 921,02	9 104,54	1 816,48	0,00	309 516,11	0,00
50	15/12/2038	2,30	10 921,02	9 156,45	1 764,57	0,00	300 359,66	0,00
51	15/03/2039	2,30	10 921,02	9 208,65	1 712,37	0,00	291 151,01	0,00
52	15/06/2039	2,30	10 921,02	9 261,15	1 659,87	0,00	281 889,86	0,00
53	15/09/2039	2,30	10 921,02	9 313,95	1 607,07	0,00	272 575,91	0,00
54	15/12/2039	2,30	10 921,02	9 367,05	1 553,97	0,00	263 208,86	0,00
55	15/03/2040	2,30	10 921,02	9 420,45	1 500,57	0,00	253 788,41	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

Tableau d'Amortissement  
En Euros

Édité le : 15/12/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
56	15/06/2040	2,30	10 921,02	9 474,16	1 446,86	0,00	244 314,25	0,00
57	15/09/2040	2,30	10 921,02	9 528,17	1 392,85	0,00	234 786,08	0,00
58	15/12/2040	2,30	10 921,02	9 582,49	1 338,53	0,00	225 203,59	0,00
59	15/03/2041	2,30	10 921,02	9 637,12	1 283,90	0,00	215 566,47	0,00
60	15/06/2041	2,30	10 921,02	9 692,06	1 228,96	0,00	205 874,41	0,00
61	15/09/2041	2,30	10 921,02	9 747,32	1 173,70	0,00	196 127,09	0,00
62	15/12/2041	2,30	10 921,02	9 802,89	1 118,13	0,00	186 324,20	0,00
63	15/03/2042	2,30	10 921,02	9 858,77	1 062,25	0,00	176 465,43	0,00
64	15/06/2042	2,30	10 921,02	9 914,98	1 006,04	0,00	166 550,45	0,00
65	15/09/2042	2,30	10 921,02	9 971,51	949,51	0,00	156 578,94	0,00
66	15/12/2042	2,30	10 921,02	10 028,35	892,67	0,00	146 550,59	0,00
67	15/03/2043	2,30	10 921,02	10 085,53	835,49	0,00	136 465,06	0,00
68	15/06/2043	2,30	10 921,02	10 143,02	778,00	0,00	126 322,04	0,00
69	15/09/2043	2,30	10 921,02	10 200,85	720,17	0,00	116 121,19	0,00
70	15/12/2043	2,30	10 921,02	10 259,01	662,01	0,00	105 862,18	0,00
71	15/03/2044	2,30	10 921,02	10 317,49	603,53	0,00	95 544,69	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



Tableau d'Amortissement  
En Euros

Édité le : 15/12/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
72	15/06/2044	2,30	10 921,02	10 376,31	544,71	0,00	85 168,38	0,00
73	15/09/2044	2,30	10 921,02	10 435,47	485,55	0,00	74 732,91	0,00
74	15/12/2044	2,30	10 921,02	10 494,96	426,06	0,00	64 237,95	0,00
75	15/03/2045	2,30	10 921,02	10 554,80	366,22	0,00	53 683,15	0,00
76	15/06/2045	2,30	10 921,02	10 614,97	306,05	0,00	43 068,18	0,00
77	15/09/2045	2,30	10 921,02	10 675,49	245,53	0,00	32 392,69	0,00
78	15/12/2045	2,30	10 921,02	10 736,35	184,67	0,00	21 656,34	0,00
79	15/03/2046	2,30	10 921,02	10 797,56	123,46	0,00	10 858,78	0,00
80	15/06/2046	2,30	10 921,02	10 858,78	62,24	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>873 681,60</b>	<b>700 000,00</b>	<b>173 681,60</b>	<b>0,00</b>			

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.  
A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 1,70 % (Livre A).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-202512052025-00250

**ÉTUDE DE MARCHÉ, PROGRAMMATION, ESQUISSE ET PRE-CHIFFRAGE**

Accusé certifié pour la RESTRUCTURATION DU PRESBYTERE DE VAL AU PERCHE

Réception par le préfet : 26/11/2025

**1. Étude de marché :**

Méthodologie :

A l'appui des études préalables, CITY Linked replacera la compréhension du secteur dans une analyse sociodémographique plus large afin de révéler :

- Les dynamiques démographiques et les postes d'évolution de la population (solde naturel positif, vis-à-vis d'un solde migratoire quasi-nul), afin d'anticiper les besoins locaux auxquels devront répondre les futurs projets sur le site ;
- Les composantes de l'activité locale, permettant de saisir le fonctionnement du rayonnement économique ;
- L'offre en services et en équipements, dans le souci de garantir l'adéquation entre l'offre future et les aménités locales
- Les projets d'aménagement ou de renouvellement susceptibles d'entraîner une dynamique de mise en valeur ou de nouveaux besoins dans les années à venir

Cela permettra d'objectiver la programmation envisagée dans une démarche élargie.

Livrable :

Une étude de marché sommaire d'environ 15 pages, cartographiée et illustrée, avis sur la programmation envisagée, et les m<sup>2</sup> potentiels

Durée :

1 mois

**2. Analyse pour un porteur de projet :**

Méthodologie :

- Analyse de la pertinence de la programmation proposée au regard d'indicateurs socio-démographiques et de l'offre existante : il s'agira de confronter l'étude de marché sommaire à la proposition, ainsi que d'identifier les concurrences potentielles dans la zone de chalandise.
- Analyse de la proposition : avis sur le montage, la solidité de la proposition (une grille d'analyse pourra être fournie en amont pour l'appliquer à tous les porteurs de projet, avec les indicateurs tels que : date de création, déploiement, déploiement géographique, cibles potentiels, etc)
- Benchmark pour confirmer les m<sup>2</sup> potentiels prévus dans la proposition
- Échanges pour l'adaptation de la proposition à confronter avec l'esquisse

Livrable :

Une note d'analyse d'une quinzaine de pages illustrées du benchmark

Délai :

1 mois

**3. Esquisse et enveloppe budgétaire :**

Méthodologie :

- Relevé sommaire du bâtiment afin d'établir les deux plans de niveau RDC, une coupe et les façades de l'existant
- Proposition d'une solution d'ensemble répondant aux attentes de la programmation établie en phase 2, traduisant les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire.
- Établissement des plans des différents niveaux, une coupe, des façades et des vues axonométriques permettant d'exprimer la volumétrie d'ensemble. Avec un niveau de définition des documents graphiques établis à l'échelle de 1/200ème (1cm/m).
- Descriptif sommaire des travaux et pré-chiffrage

Livrable :

- Un dossier graphique de l'existant et du projet : 2 plans de niveaux (RDC et R+1), une coupe, des façades et 2 vues axonométriques
- Un tableau descriptif et financier

Délai :

2 à 3 mois



**ETUDE DE MARCHE, PROGRAMMATION, ESQUISSE ET PRE-CHIFFRAGE  
POUR LA RESTRUCTURATION DU PRESBYTERE DE VAL AU PERCHE**

**1. Étude de marché :**

Méthodologie :

A l'appui des études préalables, CITY Linked replacera la compréhension du secteur dans une analyse sociodémographique plus large afin de révéler :

- Les dynamiques démographiques et les postes d'évolution de la population (solde naturel positif, vis-à-vis d'un solde migratoire quasi-nul), afin d'anticiper les besoins locaux auxquels devront répondre les futurs projets sur le site ;
- Les composantes de l'activité locale, permettant de saisir le fonctionnement du rayonnement économique ;
- L'offre en services et en équipements, dans le souci de garantir l'adéquation entre l'offre future et les aménités locales
- Les projets d'aménagement ou de renouvellement susceptibles d'entraîner une dynamique de mise en valeur ou de nouveaux besoins dans les années à venir

Cela permettra d'objectiver la programmation envisagée dans une démarche élargie.

Livrable :

Une étude de marché sommaire d'environ 15 pages, cartographiée et illustrée, avis sur la programmation envisagée, et les m<sup>2</sup> potentiels

Durée :

1 mois

**2. Analyse pour un porteur de projet :**

Méthodologie :

- Analyse de la pertinence de la programmation proposée au regard d'indicateurs socio-démographiques et de l'offre existante : il s'agira de confronter l'étude de marché sommaire à la proposition, ainsi que d'identifier les concurrences potentielles dans la zone de chalandise.
- Analyse de la proposition : avis sur le montage, la solidité de la proposition (une grille d'analyse pourra être fournie en amont pour l'appliquer à tous les porteurs de projet, avec les indicateurs tels que : date de création, déploiement, déploiement géographique, cibles potentiels, etc)
- Benchmark pour confirmer les m<sup>2</sup> potentiels prévus dans la proposition
- Échanges pour l'adaptation de la proposition à confronter avec l'esquisse

Livrable :

Une note d'analyse d'une quinzaine de pages illustrées du benchmark

Délai :

1 mois

**3. Esquisse et enveloppe budgétaire :**

Méthodologie :

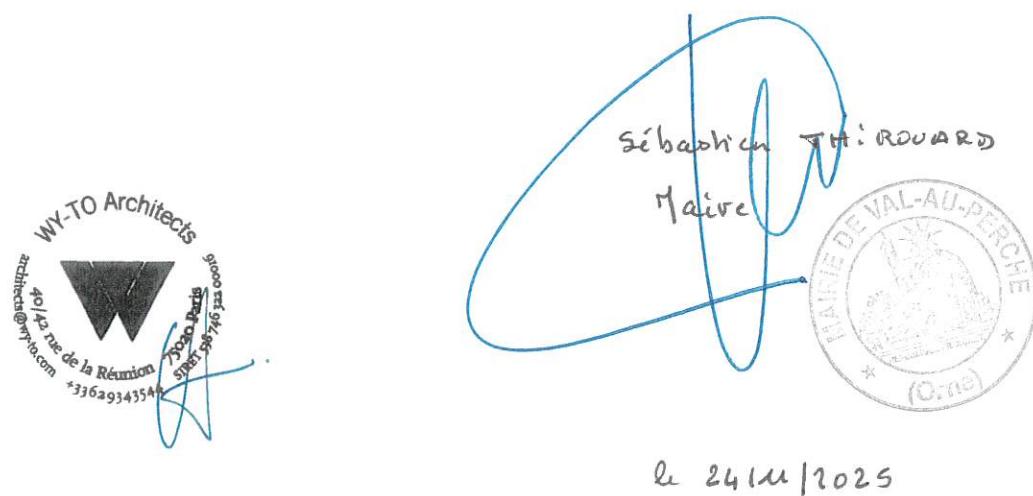
- Relevé sommaire du bâtiment afin d'établir les deux plans de niveau RDC, une coupe et les façades de l'existant
- Proposition d'une solution d'ensemble répondant aux attentes de la programmation établie en phase 2, traduisant les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire.
- Établissement des plans des différents niveaux, une coupe, des façades et des vues axonométriques permettant d'exprimer la volumétrie d'ensemble. Avec un niveau de définition des documents graphiques établis à l'échelle de 1/200ème (1cm/m).
- Descriptif sommaire des travaux et pré-chifffrage

Livrable :

- Un dossier graphique de l'existant et du projet : 2 plans de niveaux (RDC et R+1), une coupe, des façades et 2 vues axonométriques
- Un tableau descriptif et financier

Délai :

2 à 3 mois



WY-TO architects  
La Tonnelière  
61340 Cour Maugis sur Huise  
CITY LINKED  
20, passage St Sébastien  
75011 Paris

PRESBYTERE DE VAL AU PERCHE

Commune du Theil sur Huise  
61130 Valau-Perche  
Etude de programmation et esquisse



CITY  
LINKED

WY-TO architects				City Linked				TOTAL	
Chef de projet en charge du suivi et de la		Equipe de production mobilisée		Chef de projet en charge du suivi et de la		Equipe de production mobilisée			
Prix unitaire €	Nombre de jours	Prix unitaire €	Nombre de jours	Prix unitaire €	Nombre de jours	Prix unitaire €	Nombre de jours	Total HT	
<b>Etude de programmation du presbytère:</b>									
Etude de marché									
Proposition d'une programmation									
<b>Analyse par porteur de projet:</b>									
Analyse de la pertinence de la programmation proposée au regard d'indicateurs socio-démographique et de l'offre existante									
Analyses de la proposition (sécurité du montage, valorisation)									
Benchmark pour confirmer les m <sup>2</sup>									
Echanges pour l'adaptation de la proposition à confronter avec l'esquisse									
<b>Esquisse &amp; enveloppe budgétaire:</b>									
Proposition d'une esquisse (plans/coupe/façades/3D) en adéquation avec la programmation établie par City Linked									
Estimation du montant des travaux sous forme d'un tableau descriptif									
<b>Nombre de jours</b>									
<b>TOTAL EN € HT</b>									
<b>TVA</b>									
<b>TOTAL EN € TTC</b>									

Bois pour accès  
Sébastien THIERRY,  
Maire

WY-TO Architects  
91125 Paris  
40/42 rue de la Bûcherie  
\*3364934545  
architects@wy-to.com



le 25 juillet 2025

## AVENANT n° 4 A LA CONVENTION CADRE

### **relative à l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

au programme Petites Villes de Demain

061-200053817-20251120-20251126\_003-DE

au bénéfice du territoire lauréat des Collines du Perche Normand

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

#### **Entre**

Le **Département de l'Orne**, ayant son siège Hôtel du Département – 27 boulevard de Strasbourg- CS 30528 – 61017 Alençon cedex, représenté par Monsieur Christophe de BALORRE, Président du Conseil Départemental de l'Orne habilité par une délibération de la Commission permanente en date du 28 mai 2021.

Ci-après dénommé « **Le Département** »

#### **Et**

La **commune de Val-au-Perche**, ayant son siège 5 place de la Mairie - Le Theil sur Huisne - 61260 Val-au-Perche, identifiée au SIREN sous le n° 200 053 817 représentée par Monsieur Sébastien THIROUARD, en sa qualité de maire, dûment habilité par une délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2021.

Ci-après dénommée « **Le bénéficiaire** »

#### **Préambule :**

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Banque des Territoires signée le 15 mars 2021 et prolongée par voie d'avenants jusqu'au 31 décembre 2026, le Département de l'Orne, en tant que collectivité dédiée à la solidarité territoriale et interlocuteur de proximité bien identifié par les communes et leurs intercommunalités, assure l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires pour la réalisation d'études stratégiques, pré-opérationnelles et thématiques.

Afin de bénéficier des ressources d'ingénierie et d'expertises de la Banque des Territoires, une convention cadre a été signée le 3 février 2022 avec la Communauté de communes des Collines du Perche Normand, les communes de Bellême et de Val au Perche, et prolongée par voie d'avenants jusqu'au 31 décembre 2026

Au titre de cette convention, la Commune de Val au Perche sollicite une aide auprès du Département de l'Orne dans le cadre de la délégation des crédits à l'ingénierie de la Banque des Territoires.

Pour rappel, 3 avenants ont déjà été signés mobilisant le cofinancement de la Banque des Territoires suivant :

- Avenant n°1 signé le 2 juin 2022 : 16 425 € pour l'élaboration d'un plan-guide d'aménagement du centre-ville par la commune de Bellême
- Avenant n°2 signé le 21 novembre 2022 : 13 650 € pour l'élaboration d'un plan-guide d'aménagement du centre-ville par la commune de Val au Perche
- Avenant n°3 signé le 15 mars 2024 : 4 987,50 € pour un complément de l'étude portant sur l'élaboration d'un plan-guide d'aménagement de Bellême : démarche de concertation par la commune de Bellême

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de préciser l'ingénierie sollicitée en termes d'étude, le prestataire retenu, le calendrier prévisionnel, le coût de la prestation et le cofinancement apporté.

### Article 2 – Ingénierie mobilisée

Le département de l'Orne s'engage à apporter, dans les conditions fixées à l'article 3, un cofinancement de 4 456,25 € afin de permettre au bénéficiaire de réaliser l'étude suivante :

Intitulé de l'ingénierie	Maître d'ouvrage	Coût total
Etude de marché, de programmation et de pré-chiffrage pour la restructuration du presbytère de Val au Perche – cabinets WY-TO et City Linked	Commune de Val au Perche	8 912,50 € HT

### Article 3 – Montant du financement attribué

Le montant total maximal du financement attribué par le Département au Bénéficiaire dans le cadre du Programme Petites Villes de demain est fixé à 4 456,25 € pour réaliser l'étude visée à l'article 2.

Cette contribution est répartie dans le plan de financement suivant :

Intitulé de l'ingénierie	Maître d'ouvrage	Coût total	Co-financeurs	Co-financement BDT attribué
Etude de marché, de programmation et de pré-chiffrage pour la restructuration du presbytère de Val au Perche – cabinets WY-TO et City Linked	Commune de Val au Perche	8 912,50 € HT	4 456,25 € pris en charge par la commune	4 456,25 €

L'aide sera versée en une seule fois après transmission d'un état récapitulatif des dépenses acquittées et du livrable final de l'étude énoncée à l'article 2.

### Article 4 – Dispositions diverses

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature.

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées et demeurent applicables.

A Alençon, le 15/10/2025

en 2 exemplaires

Pour le Département de l'Orne

Christophe de BALORRE  
Président du Conseil départemental de l'Orne

Pour le bénéficiaire

Sébastien THIROUARD  
Maire de Val au Perche



## COMMANDE D'ETUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20251120-20251126\_004-DE

ETUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DE LA RUE DE LA MATTEAU

Réception par le préfet : 26/11/2025

N° d'affaire : 2025-130

Date : 15/10/2025

### OPÉRATION ET CONTEXTE

La Commune de Val-au-Perche a sollicité l'Agence départementale d'ingénierie pour une étude préliminaire portant sur un aménagement de sécurité de la rue de la Matteau (RD636) sur la commune déléguée de Le Theil-sur-Huisne.

La commune exclut pour l'instant une requalification complète de l'espace public portant sur la reprise du profil et de la géométrie globale de la rue.

Dans un premier temps, il s'agit de mettre en place, sur le secteur existant, une signalisation verticale et horizontale adaptée qui permet de hiérarchiser le stationnement des véhicules, de contribuer au ralentissement de la circulation, et d'intégrer si possible la circulation des vélos.

### CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La prestation consiste à réaliser une étude préliminaire avec une analyse de la situation existante et des propositions d'orientations d'aménagement comprenant :

- un état des lieux et un diagnostic de la zone d'étude avec mise en évidence des enjeux,
- des propositions d'aménagement avec schémas d'aménagement, esquisses, photos ou coupes,
- l'évaluation de l'enveloppe financière par secteur.



L'étude portera sur une démarche globale de traitement de la rue, avec une réflexion par séquence pour intégrer les préoccupations suivantes :

- les différents déplacements (camions, cars, véhicules agricoles, voitures, 2 roues, piétons), la densité de circulation, le stationnement...,
- la sécurité des usagers, notamment des piétons,
- la présence ou le développement d'équipements, d'activités ou de zones d'habitations.

### MODALITÉS D'EXÉCUTION

#### ■ Conditions de réalisation

L'étude sera réalisée d'après des documents généraux disponibles : récépissés des DT (gestionnaires des réseaux), vue aérienne, cadastre, carte IGN, photos....

L'étude prévoit 1 réunion avec les élus (validation des orientations / présentation de l'étude).

#### ■ Remise de la prestation

La prestation sera remise sous forme de documents numériques.

Il sera établi :

- ✓ une note de présentation de l'étude : diagnostic, orientations/principes et description des aménagements,
- ✓ une évaluation sommaire des travaux,
- ✓ un plan de principe d'aménagement (voir avec coupes, esquisses, schémas ou simulations photos...)

### CONTRAINTE

- PNR
- Natura 2000
- Znieff
- SAGE
- ZH
- Périmètre AEP
- AVAP (ZPPAUP)
- Site classé
- Site inscrit
- Monum. classé
- Monum. inscrit

■ Délai/durée

La prestation sera engagée sous 6 mois à compter de la réception par l'Agence de la mission signée.

Vestige archéo

PLUi/PLU/Carte

■ Modalités financières

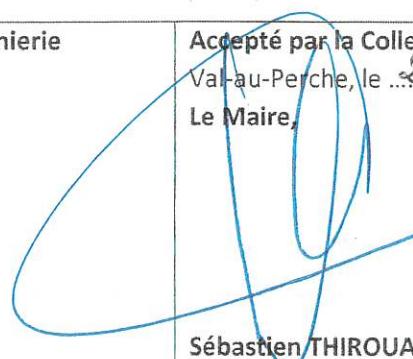
Le coût de la prestation s'élève à 2 808,00 € TTC suivant le détail indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le paiement intégral interviendra à l'achèvement de la prestation. Des acomptes pourront intervenir à l'avancement de la mission.

**COUT DE LA PRESTATION**

PRESTATIONS	TOTAL			Qté	360 €/j	Montant HT
		6,0 j	2 160,00 €	6,0 j		
<b>Etude préliminaire (EP)</b>		6,0 j	2 160,00 €	6,0 j		2 160,00 €
Visite et repérage	1/2j	1,0	180,00	1,0	180 €	180,00
Recueil de données, diagnostic	1/2j	3,0	540,00	3,0	180 €	540,00
Etude de propositions	1/2j	4,0	720,00	4,0	180 €	720,00
Elaboration des documents	1/2j	4,0	720,00	4,0	180 €	720,00
<b>Réunion avec la Collectivité</b>		0,5 j	180,00 €	0,5 j		180,00 €
Réunion comprise*	U	1,0	180,00	1,0	180 €	180,00
Réunion complémentaire*	U	0,0	-	0,0	180 €	-
Réunion publique*	1/2j	0,0	-	-	180 €	-
<b>MONTANT HT</b>		6,5 j	2 340,00 €	6,5 j		2 340,00 €
<b>TVA</b>	20%		468,00 €			
<b>MONTANT TTC</b>			2 808,00 €			

\* toute réunion supplémentaire est facturée au réel

Etabli par l'Agence départementale d'ingénierie Alençon, le 15 octobre 2025, L'Adjoint au directeur,   Matthieu LEGEAY	Accepté par la Collectivité valant exécution Val-au-Perche, le 24.11.2025. Le Maire,   Sébastien THIROUARD	
--	---	---

ETUDE PRELIMINAIRE POUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RUE DE LA PELZINIERE

## OPÉRATION ET CONTEXTE

La Commune de Val-au-Perche a sollicité l'Agence Départementale d'Ingénier pour une étude préliminaire portant sur un aménagement de sécurité de la rue de la Pelzinière (VC) sur la commune déléguée de Le Theil-sur-Huisne.

La commune exclut pour l'instant une requalification complète de l'espace public portant sur la reprise du profil et de la géométrie globale de la rue.

Dans un premier temps, il s'agit de mettre en place, sur le secteur existant, une signalisation verticale et horizontale adaptée qui permet de hiérarchiser le stationnement des véhicules, de contribuer au ralentissement de la circulation et d'intégrer si possible la circulation des vélos.

## CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La prestation consiste à réaliser une étude préliminaire avec une analyse de la situation existante et des propositions d'orientations d'aménagement comprenant :

- un état des lieux et un diagnostic de la zone d'étude avec mise en évidence des enjeux,
  - des propositions d'aménagement avec schémas d'aménagement, esquisses, photos ou coupes,
  - l'évaluation de l'enveloppe financière par secteur.



L'étude portera sur une démarche globale de traitement de la rue avec une réflexion par séquence pour intégrer les préoccupations suivantes :

- les différents déplacements (camions, cars, véhicules agricoles, voitures, 2 roues, piétons), la densité de circulation, le stationnement...,
  - la sécurité des usagers, notamment des piétons,
  - la présence ou le développement d'équipements, d'activités ou de zones d'habitations.

## MODALITÉS D'EXÉCUTION

### ■ *Conditions de réalisation*

L'étude sera réalisée d'après des documents généraux disponibles : récépissés des DT (gestionnaires des réseaux), vue aérienne, cadastre, carte IGN, photos...

L'étude prévoit 1 réunion avec les élus (validation des orientations / présentation de l'étude)

### ■ Remise de la prestation

La prestation sera remise sous forme de documents numériques.

Il sera établi :

- ✓ une note de présentation de l'étude: diagnostic, orientations/principes et description des aménagements,
  - ✓ une évaluation sommaire des travaux,
  - ✓ un plan de principe d'aménagement (voir avec coupes, esquisses, schémas ou simulations photos...)

## CONSTRAINTES

- PNR
  - Natura 2000
  - Znieff
  - SAGE
  - ZH
  - Périmètre AEP
  - AVAP (ZPPAUP)
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Monum. classé
  - Monum. inscrit
  - Vestige archéo

■ Délai/durée

La prestation sera engagée sous 6 mois à compter de la réception par l'Agence de la mission signée.

■ Modalités financières

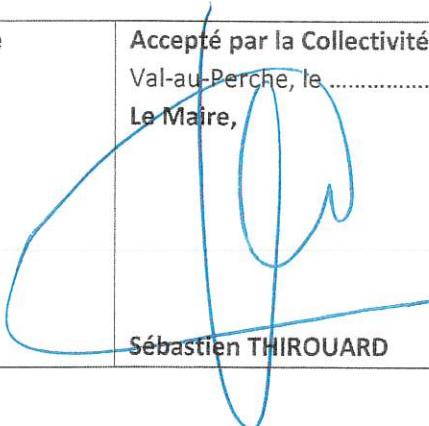
Le coût de la prestation s'élève à **2 808,00 € TTC** suivant le détail indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le paiement intégral interviendra à l'achèvement de la prestation. Des acomptes pourront intervenir à l'avancement de la mission.

**COUT DE LA PRESTATION**

PRESTATIONS	TOTAL			Qté	360 €/j	360 €/j
		6,0 j	2 160,00 €	6,0 j		2 160,00 €
<i>Etude préliminaire (EP)</i>						
<i>Visite et repérage</i>	1/2j	1,0	180,00	1,0	180 €	180,00
<i>Recueil de données, diagnostic</i>	1/2j	3,0	540,00	3,0	180 €	540,00
<i>Etude de propositions</i>	1/2j	4,0	720,00	4,0	180 €	720,00
<i>Elaboration des documents</i>	1/2j	4,0	720,00	4,0	180 €	720,00
<i>Réunion avec la Collectivité</i>		0,5 j	180,00 €	0,5 j		180,00 €
<i>Réunion comprise*</i>	U	1,0	180,00	1,0	180 €	180,00
<i>Réunion complémentaire*</i>	U	0,0	-	0,0	180 €	-
<i>Réunion publique*</i>	1/2j	0,0	-		180 €	-
<b>MONTANT HT</b>		6,5 j	<b>2 340,00 €</b>	<b>6,5 j</b>		<b>2 340,00 €</b>
<b>TVA</b>	20%		<b>468,00 €</b>			
<b>MONTANT TTC</b>			<b>2 808,00 €</b>			

\* toute réunion supplémentaire est facturée au réel

<p>Etabli par l'Agence départementale d'ingénierie Alençon, le 15 octobre 2025, L'Adjoint au directeur,</p> <p></p> <p>Matthieu LEGEAY</p>	<p>Accepté par la Collectivité valant exécution Val-au-Perche, le ..... Le Maire,</p> <p></p> <p>Sébastien THIROUARD</p>	<p></p>
---	--	--